



Cahier Spécial des Charges MAR23001-10169

Marché de fournitures d'équipements pour la filière de Construction Métallique et de Soudage adéquats aux UMF, Matériel d'usinage manuel, Matière d'Œuvre et Petit Outilage pour la filière d'électricité.

Toute offre devra nous parvenir le **8 Octobre 2025 à 17h.**

Table des matières

Table des matières.....	2
1. Généralités.....	5
1.1. Dérogations aux règles générales d'exécution	5
1.2. Pouvoir adjudicateur.....	5
1.3. Cadre institutionnel d'Enabel.....	5
1.4. Règles régissant le marché.....	6
1.5. Définitions	7
1.6. Confidentialité.....	8
1.6.1. Traitement des données à caractère personnel	8
1.6.2. Confidentialité.....	8
1.7. Obligations déontologiques et principe de non-discrimination	8
1.8. Droit applicable et tribunaux compétents	9
2. Objet et portée du marché.....	10
2.1. Nature du marché	10
2.2. Objet du marché	10
2.3. Lots	10
2.4. Postes	10
2.5. Durée du marché.....	10
2.6. Variantes	10
2.7. Quantité	11
3. Procédure	11
3.1. Mode de passation.....	11
3.2. Publication.....	11
3.2.1. Publicité officielle	11
3.2.2. Publications complémentaires.....	11
3.3. Information	11
3.4. Offre	12
3.4.1. Données à mentionner dans l'offre	12
3.4.2. Durée de validité de l'offre	12
3.4.3. Détermination des prix	12
3.4.4. Eléments inclus dans le prix	12
3.5. Introduction des offres.....	13
3.5.1. Modification ou retrait d'une offre déjà introduite.....	13
3.6. Sélection des soumissionnaires	14

3.6.1.	Motifs d'exclusion	14
3.6.2.	Sélection qualitative.....	14
	Evaluation des offres.....	15
3.6.3.	Aperçu de la procédure.....	15
3.7.	Critères d'attribution	15
3.8.	Cotation finale.....	16
3.8.1.	Attribution du marché.....	16
3.8.2.	Conclusion du contrat	16
4.	Dispositions contractuelles particulières	16
4.1.	Fonctionnaire dirigeant (art. 11)	17
4.2.	Sous-traitants (art. 12 à 15)	17
4.3.	Confidentialité (art. 18).....	17
4.4.	Protection des données personnelles.....	18
4.4.1.	Traitement des données personnelles par le pouvoir adjudicateur	18
4.4.2.	Traitement des données personnelles par l'adjudicataire	18
4.5.	Droits intellectuels (art. 19 à 23).....	19
4.6.	Cautionnement (art.25 à 33).....	19
4.7.	Conformité de l'exécution (art. 34).....	20
4.8.	Modifications du marché (art. 37 à 38/19).....	20
4.8.1.	Remplacement de l'adjudicataire	20
4.8.2.	Révision des prix (art. 38/7)	21
4.8.3.	Indemnités suite aux suspensions ordonnées par l'adjudicateur durant l'exécution (art. 38/12)	21
4.8.4.	Circonstances imprévisibles	21
4.9.	Réception technique préalable (art. 41-42).....	22
4.10.	Modalités d'exécution (art. 115 es)	22
4.10.1.	Commandes partielles (art. 115).....	22
4.10.2.	Délais et clauses (art. 116)	22
4.10.3.	Quantités à fournir (art. 117).....	23
4.10.4.	Lieu où les fournitures doivent être livrées et formalités (art. 149).....	23
4.10.5.	Emballages (art.119)	23
4.10.6.	Vérification de la livraison (art. 120).....	23
4.10.7.	Responsabilité du fournisseurs (art. 122)	24
4.10.8.	Égalité des genres	24
4.10.9.	Tolérance zéro exploitation et abus sexuels	24
4.11.	Moyens d'action du Pouvoir Adjudicateur (art. 44-51 et 123-126)	24

4.11.1.	Défaut d'exécution (art. 44).....	25
4.11.2.	Amendes pour retard (art. 46 et 123).....	25
4.11.3.	Mesures d'office (art. 47 et 124).....	25
4.12.	Fin du marché.....	26
4.12.1.	Réception des fournitures (art. 64-65 et 156)	26
4.12.2.	Transfert de propriété (art. 132).....	26
4.12.3.	Délai de garantie (art. 134)	26
4.12.4.	Facturation et paiement des fournitures.....	26
4.12.5.	Litiges (art. 73).....	27
5.	Spécifications techniques.....	28
6.	Formulaires	47
6.1.	Fiche d'identification.....	47
6.1.1.	Personne physique	47
6.1.2.	Entité de droit privé/public ayant une forme juridique.....	48
6.1.3.	Entité de droit public.....	50
6.2.	Formulaire d'offre – Prix – LOT	51
6.3.	Déclaration d'intégrité pour les soumissionnaires	68
6.4.	Déclaration sur l'honneur (article67. § 1er de la loi du 17 juin 2016)	70
6.5.	Fiche signalétique financière	72
6.6.	Récapitulatif des documents à remettre	74

1. Généralités

1.1. Dérogations aux règles générales d'exécution

Le chapitre 4, Conditions contractuelles et administratives particulières du présent cahier spécial des charges (CSC) contient les clauses administratives et contractuelles particulières applicables au présent marché public par dérogation à l'AR du 14.01.2013 ou qui complètent ou précisent celui-ci.

Dans le présent CSC, il est dérogé aux articles 26 et 27 (cautionnement) des Règles Générales d'Exécution - RGE (AR du 14.01.2013).

1.2. Pouvoir adjudicateur

Le pouvoir adjudicateur du présent marché public est Enabel-Agence belge de développement, société anonyme de droit public à finalité sociale, ayant son siège social à 147, rue Haute, 1000 Bruxelles (numéro d'entreprise 0264.814.354, RPM Bruxelles). Enabel se voit confier l'exclusivité de l'exécution, tant en Belgique qu'à l'étranger, des tâches de service public en matière de coopération bilatérale directe avec des pays partenaires. En outre, elle peut exécuter d'autres missions de coopération à la demande d'organismes d'intérêt public et développer des actions propres qui contribuent à ses objectifs.

Pour ce marché, Enabel est valablement représentée par Monsieur Mahmoud KHATTAB, Intervention Manager Région Centrale (mahmoud.khattab@enabel.be).

1.3. Cadre institutionnel d'Enabel

Le cadre de référence général dans lequel travaille Enabel est :

- la loi belge du 19 mars 2013 relative à la Coopération au Développement¹ ;
- la Loi belge du 21 décembre 1998 portant création de la « Agence Belge de développement » sous la forme d'une société de droit public² ;
- la loi du 23 novembre 2017 portant modification du nom de l'agence Belge de développement et définition des missions et du fonctionnement d'Enabel, Agence belge de Développement, publiée au Moniteur belge du 11 décembre 2017 ;
- le Code éthique de Enabel de janvier 2019, ainsi que la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels – juin 2019 et la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption – juin 2019 ;

Les développements suivants constituent eux aussi un fil rouge dans le travail d'Enabel : citons, à titre de principaux exemples :

- sur le plan de la coopération internationale : les Objectifs de Développement Durables des Nations unies, la Déclaration de Paris sur l'harmonisation et l'alignement de l'aide ;
- sur le plan de la lutte contre la corruption : la loi du 8 mai 2007 portant assentiment à la Convention des Nations unies contre la corruption, faite à New York le 31 octobre 2003³, ainsi que la loi du 10 février 1999 relative à la répression de la corruption transposant la

¹ M.B. du 30 décembre 1998, du 17 novembre 2001, du 6 juillet 2012, du 15 janvier 2013 et du 26 mars 2013.

² M.B. du 1er juillet 1999.

³ M.B. du 18 novembre 2008.

Convention relative à la lutte contre la corruption de fonctionnaires étrangers dans des transactions commerciales internationales ;

- sur le plan du respect des droits humains: la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme des Nations unies (1948) ainsi que les 8 conventions de base de l'Organisation Internationale du Travail⁴ consacrant en particulier le droit à la liberté syndicale (C. n° 87), le droit d'organisation et de négociation collective de négociation (C. n° 98), l'interdiction du travail forcé (C. n° 29 et 105), l'interdiction de toute discrimination en matière de travail et de rémunération (C. n° 100 et 111), l'âge minimum fixé pour le travail des enfants (C. n° 138), l'interdiction des pires formes de ce travail (C. n° 182) ;
- sur le plan du respect de l'environnement : La Convention-cadre sur les changements climatiques de Paris, le douze décembre deux mille quinze ;
- le premier contrat de gestion entre Enabel et l'Etat fédéral belge (approuvé par AR du 17.12.2017, MB 22.12.2017) qui arrête les règles et les conditions spéciales relatives à l'exercice des tâches de service public par Enabel pour le compte de l'Etat belge.

1.4. Règles régissant le marché

- Sont e.a. d'application au présent marché public :
- La Loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics⁵ ;
- La Loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services⁶
- L'A.R. du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques⁷ ;
- L'A.R. du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics⁸ ;
- Les Circulaires du Premier Ministre en matière de marchés publics ;
- La Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels – juin 2019 ;
- La Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption – juin 2019;
- Toute la réglementation belge sur les marchés publics peut être consultée sur www.publicprocurement.be, le code éthique et les politiques de Enabel mentionnées ci-dessus sur le site web de Enabel, ou <https://www.enabel.be/fr/content/lethique-enabel>.

⁴ <http://www.ilo.org/iilalex/french/convdisp1.htm>.

⁵ M.B. 14 juillet 2016.

⁶ M.B. du 21 juin 2013.

⁷ M.B. 9 mai 2017.

⁸ M.B. 27 juin 2017.

1.5. Définitions

Dans le cadre de ce marché, il faut comprendre par :

Le soumissionnaire : un opérateur économique qui présente une offre ;

L'adjudicataire / le fournisseur : le soumissionnaire à qui le marché est attribué ;

Le pouvoir adjudicateur ou l'adjudicateur : Enabel, représentée par Monsieur Mahmoud KHATTAB, Intervention Manager Région Centrale (mahmoud.khattab@enabel.be)

L'offre : l'engagement du soumissionnaire d'exécuter le marché aux conditions qu'il présente ;

Jours : A défaut d'indication dans le cahier spécial des charges et réglementation applicable, tous les jours s'entendent comme des jours calendrier ;

Documents du marché : Cahier spécial des charges, y inclus les annexes et les documents auxquels ils se réfèrent ;

Spécification technique : une spécification qui figure dans un document définissant les caractéristiques requises d'un produit ou d'un service, tels que les niveaux de qualité, les niveaux de la performance environnementale et climatique, la conception pour tous les besoins, y compris l'accessibilité pour les personnes handicapées, et l'évaluation de la conformité, la propriété d'emploi, l'utilisation du produit, la sécurité ou les dimensions, y compris les prescriptions applicables au produit en ce qui concerne le nom sous lequel il est vendu, la terminologie, les symboles, les essais et méthodes d'essais, l'emballage, le marquage et l'étiquetage, les instructions d'utilisation, les processus et méthodes de production à tout stade du cycle de vie de la fourniture ou du service, ainsi que les procédures d'évaluation de la conformité;

Variante : un mode alternatif de conception ou d'exécution qui est introduit soit à la demande du pouvoir adjudicateur, soit à l'initiative du soumissionnaire ;

Option : un élément accessoire et non strictement nécessaire à l'exécution du marché, qui est introduit soit à la demande du pouvoir adjudicateur, soit à l'initiative du soumissionnaire ;

Inventaire : le document du marché qui fractionne les prestations en postes différents et précise pour chacun d'eux la quantité ou le mode de détermination du prix ;

Les règles générales d'exécution RGE : les règles se trouvant dans l'AR du 14.01.2013, établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics ;

Le cahier spécial des charges (CSC) : le présent document ainsi que toutes ses annexes et documents auxquels il fait référence ;

La pratique de corruption : toute proposition de donner ou consentir à offrir à quiconque un paiement illicite, un présent, une gratification ou une commission à titre d'incitation ou de récompense pour qu'il accomplit ou s'abstienne d'accomplir des actes ayant trait à l'attribution du marché ou à l'exécution du marché conclu avec le pouvoir adjudicateur ;

Le litige : l'action en justice ;

BAFO : Best And Final Offer ;

Sous-traitant au sens de la réglementation relative aux marchés publics : l'opérateur économique proposé par un soumissionnaire ou un adjudicataire pour exécuter une partie du marché ;

Responsable de traitement au sens du RGPD : la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou un autre organisme qui, seul ou conjointement avec d'autres, détermine les finalités et les moyens du traitement

Sous-traitant au sens du RGPD : la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou un autre organisme qui traite des données à caractère personnel pour le compte du responsable du traitement

Destinataire au sens du RGPD : la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou tout autre organisme qui reçoit communication de données à caractère personnel, qu'il s'agisse ou non d'un tiers.

Donnée personnelle : toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable. Une personne physique identifiable est une personne physique qui peut être identifiée, directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant tel que le nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne ou à un ou plusieurs facteurs spécifiques de l'identité physique, physiologique, génétique, mentale, économique, culturelle ou sociale de cette personne physique.

1.6. Confidentialité

1.6.1 Traitement des données à caractère personnel

Le fournisseur s'engage à respecter le Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des données personnelles (RGPD). Si des données personnelles sont traitées dans le cadre du contrat, le fournisseur signera un contrat de traitement des données à caractère personnel, conformément aux articles 28 à 36 du RGPD. Ce contrat type pourra être fourni à la demande avant la remise des offres. Selon la nature des services fournis, le fournisseur procédera, en collaboration avec l'autorité contractante, à une analyse d'impact sur la protection des données, si nécessaire.

1.6.2 Confidentialité

Le soumissionnaire ou l'adjudicataire et Enabel sont tenus au secret à l'égard des tiers concernant toutes les informations confidentielles obtenues dans le cadre du présent marché et ne transmettront celles-ci à des tiers qu'après accord écrit et préalable de l'autre partie. Ils ne diffuseront ces informations confidentielles que parmi les préposés concernés par la mission. Ils garantissent que ces préposés seront dûment informés de leurs obligations de confidentialité et qu'ils les respecteront.

DÉCLARATION DE CONFIDENTIALITÉ D'Enabel : Enabel est sensible à la protection de votre vie privée. Nous nous engageons à protéger et à traiter vos données à caractère personnel avec soin, transparence et dans le strict respect de la législation en matière de protection de la vie privée.

Voir aussi : <https://www.enabel.be/fr/content/declaration-de-confidentialite-denabel>

1.7. Obligations déontologiques et principe de non-discrimination

Tout manquement à se conformer à une ou plusieurs des clauses déontologiques peut aboutir à l'exclusion du candidat, du soumissionnaire ou de l'adjudicataire d'autres marchés publics pour Enabel.

Pendant la durée du marché, l'adjudicataire et son personnel respectent les droits de l'homme et s'engagent à ne pas heurter les usages politiques, culturels et religieux du pays bénéficiaire.

Toute tentative d'un candidat ou d'un soumissionnaire visant à se procurer des informations confidentielles, à procéder à des ententes illicites avec des concurrents ou à influencer le comité d'évaluation ou le pouvoir adjudicateur au cours de la procédure d'examen, de clarification, d'évaluation et de comparaison des offres et des candidatures entraîne le rejet de sa candidature ou de son offre.

De plus, afin d'éviter toute impression de risque de partialité ou de connivence dans le suivi et le contrôle de l'exécution du marché, il est strictement interdit à l'adjudicataire d'offrir, directement ou indirectement, des cadeaux, des repas ou un quelconque autre avantage matériel ou immatériel, quelle que soit sa valeur, aux préposés du pouvoir adjudicateur concernés directement ou indirectement par le suivi et/ou le contrôle de l'exécution du marché, quel que soit leur rang hiérarchique.

Toute offre sera rejetée ou tout contrat (marché public) annulé dès lors qu'il sera avéré que l'attribution du contrat ou son exécution aura donné lieu au versement de « frais commerciaux extraordinaire ». Les frais commerciaux extraordinaire concernent toute commission non mentionnée au marché principal ou qui ne résulte pas d'un contrat en bonne et due forme faisant référence à ce marché, toute commission qui ne rétribue aucun service légitime effectif, toute commission versée dans un paradis fiscal, toute commission versée à un bénéficiaire non clairement identifié ou à une société qui a toutes les apparences d'une société de façade.

Les plaintes liées à des questions d'intégrité (fraude, corruption, ...) doivent être adressées au bureau d'intégrité via l'adresse <https://www.enabelintegrity.be> .

Conformément à la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels et la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption, les plaintes liées à des questions d'intégrité (fraude, corruption, exploitation ou abus sexuel ...) doivent être adressées au bureau d'intégrité via l'adresse <https://www.enabelintegrity.be>.

Enabel s'engage pour l'égalité des chances et la non-discrimination dans l'attribution de ses marchés. Aucune distinction ne sera faite sur base du genre, de l'origine, de l'âge, de la religion, de l'orientation sexuelle, du handicap ou de toute autre caractéristique personnelle sans lien avec les compétences professionnelles.

1.8. Droit applicable et tribunaux compétents

Le marché doit être exécuté et interprété conformément au droit belge.

Les parties s'engagent à remplir de bonne foi leurs engagements en vue d'assurer la bonne fin du marché.

En cas de litige ou de divergence d'opinion entre le pouvoir adjudicateur et l'adjudicataire, les parties se concerteront pour trouver une solution. L'adjudicataire peut s'adresser à l'adresse email complaints@enabel.be cfr. <https://www.enabel.be/fr/content/gestion-des-plaintes> .

À défaut d'accord, les tribunaux de Bruxelles sont seuls compétents pour trouver une solution.

2. Objet et portée du marché

2.1. Nature du marché

Le présent marché est un marché fourniture.

2.2. Objet du marché

Ce marché de fournitures consiste en la fourniture d'équipements, matériels, outillages, matières premières et consommables nécessaires aux travaux de construction métallique, d'usinage et de soudage conformément aux conditions du présent CSC.

2.3. Lots

Le présent marché est divisé en 4 lots formant chacun un tout indivisible. Le soumissionnaire peut introduire une offre pour un ou plusieurs lots. Une offre pour une partie d'un lot est irrecevable.

La description de chaque lot est reprise dans la partie 5 du présent CSC.

Les lots sont les suivants :

- Lot 1 : Équipements construction métallique & soudage
- Lot 2 : Matériel d'usinage manuel
- Lot 3 : Petit outillage
- Lot 4 : Matière d'œuvre

2.4. Postes

Chaque lot de ce marché est composé de différents postes/articles repris ci-dessous et dans les formulaires d'offre de prix - point 6.2 à 6.6 du présent CSC.

Pour chaque lot, ces postes/articles sont groupés et forment un seul lot. Il n'est pas possible de soumissionner pour un ou plusieurs postes/articles d'un même lot et le soumissionnaire est tenu de remettre un prix pour tous les postes/articles d'un même lot.

2.5. Durée du marché

Le marché démarrera à la notification de la décision d'attribution au soumissionnaire retenu et a une durée de 4 mois.

Le délai de livraison est de maximum 60 jours calendrier. **Les offres présentant un délai de livraison supérieur à celui spécifié seront rejetées.**

Le délai de livraison démarre à partir de la réception du courrier de conclusion transmis à l'adjudicataire.

2.6. Variantes

Chaque soumissionnaire ne peut introduire qu'une seule offre. Les variantes sont interdites.

2.7. Quantité

Le présent marché est un marché à bordereau de prix, ce qui signifie que seuls les prix unitaires sont forfaitaires.

Les quantités mentionnées dans l'inventaire sont des quantités indicatives. Le pouvoir adjudicateur ne s'engage pas à commander ces quantités et se réserve la faculté de commander des quantités supérieures ou inférieures à celles indiquées. En cas de commande de quantités en plus ou en moins à celles indiquées, le fournisseur est tenu au respect de ses prix unitaires.

3. Procédure

3.1. Mode de passation

Procédure négociée directe avec publication préalable en application de l'article 41 de la loi du 17 juin 2016.

3.2. Publication

3.2.1 Publicité officielle

Le présent marché fait l'objet d'une publication officielle au Bulletin des Adjudications (via e-notification).

3.2.2 Publications complémentaires

Ce marché fait l'objet d'une publication sur le site www.tanmia.ma.

3.3. Information

L'attribution de ce marché est coordonnée par Mme FENJIRO Sarah Acheteuse Publique Aussi longtemps que court la procédure, tous les contacts entre le pouvoir adjudicateur et les soumissionnaires (éventuels) concernant le présent marché se font exclusivement via ce service et il est interdit aux soumissionnaires (éventuels) d'entrer en contact avec le pouvoir adjudicateur d'une autre manière au sujet du présent marché, sauf disposition contraire dans le présent CSC.

Jusqu'à 5 jours avant la date limite de réception des offres, les candidats-soumissionnaires peuvent poser des questions concernant le CSC et le marché. Les questions seront posées exclusivement par écrit à procurement.maroc@enabel.be, il y sera répondu au fur et à mesure de leur réception.

Jusqu'à la notification de la décision d'attribution, il ne sera donné aucune information sur l'évolution de la procédure.

Le soumissionnaire est tenu de dénoncer immédiatement toute lacune, erreur ou omission dans les documents du marché qui rende impossible l'établissement de son prix ou la comparaison des offres, au plus tard dans un délai de 10 jours avant la date limite de réception des offres.

3.4. Offre

3.4.1 Données à mentionner dans l'offre

Le soumissionnaire est tenu d'utiliser le formulaire d'offre joint en annexe. A défaut d'utiliser ce formulaire, il supporte l'entièvre responsabilité de la parfaite concordance entre les documents qu'il a utilisé et le formulaire.

L'offre et les annexes jointes au formulaire d'offre sont rédigées en français.

Par le dépôt de son offre, le soumissionnaire renonce automatiquement à ses conditions générales ou particulières de vente, même si celles-ci sont mentionnées dans l'une ou l'autre annexe à son offre.

Le soumissionnaire indique clairement dans son offre quelle information est confidentielle et/ou se rapporte à des secrets techniques ou commerciaux et ne peut donc pas être divulguée par le pouvoir adjudicateur.

3.4.2 Durée de validité de l'offre

Les soumissionnaires restent liés par leurs offres pendant un délai de 120 jours calendrier, à compter de la date limite de réception.

En cas de dépassement du délai visé ci-dessus, la validité de l'offre sera traitée lors des négociations.

3.4.3 Détermination des prix

Tous les prix mentionnés dans le formulaire d'offre doivent être obligatoirement libellés **en Dirhams marocains ou en euros**. Les soumissionnaires marocains doivent obligatoirement remettre prix en MAD. La comparaison des prix se fera en MAD. Le cas échéant, le taux de change utilisé sera le taux de change moyen €-MAD du jour de la date limite de réception des offres.

Le présent marché est un marché à bordereau de prix, ce qui signifie que seul le prix unitaire est forfaitaire. Le montant total du marché sera obtenu en multipliant le prix unitaire aux quantités réellement commandées.

En application de l'article 37 de l'arrêté royal du 18 avril 2017, le pouvoir adjudicateur peut effectuer toutes les vérifications sur pièces comptables et tous contrôles sur place de l'exactitude des indications fournis dans le cadre de la vérification des prix.

3.4.4 Eléments inclus dans le prix

Le fournisseur est censé avoir inclus dans ses prix tant unitaires que globaux tous les frais et impositions généralement quelconques inhérents à l'exécution du marché, à l'exception de la taxe sur la valeur ajoutée.

Sont notamment inclus dans les prix :

1° les emballages, sauf si ceux-ci restent la propriété du soumissionnaire, les frais de chargement, de transbordement et de déchargement intermédiaire, de transport, d'assurance et de dédouanement ;

2° le déchargement, le déballage et la mise en place au lieu de livraison, à condition que les documents du marché mentionnent le lieu exact de livraison et les moyens d'accès ;

3° la documentation relative à la fourniture et éventuellement exigée par le pouvoir adjudicateur ;

- 4° le montage et la mise en service ;
- 5° la formation nécessaire à l'usage ;
- 6° le cas échéant, les mesures imposées par la législation en matière de sécurité et de santé des services ; travailleurs lors de l'exécution de leur travail ;
- 7° les droits de douane et d'accise ;
- 8° Les frais de livraison et d'installation ;

Le matériel sera livré en DDP aux lieux de livraison mentionnés plus bas dans le CSC.

3.4.5 Introduction des offres

Le soumissionnaire ne peut remettre qu'une seule offre par lot pour ce marché.

Le soumissionnaire introduit son offre en un seul document sous forme d'un **fichier PDF exclusivement** à l'adresse email suivante : procurement.maroc@enabel.be . L'offre doit être transmise en un seul fichier PDF, et non morcelée en une multitude de fichiers. Si la taille du fichier ne permet pas l'envoi par courriel, ceux-ci peuvent être transmis au moyen d'un lien de téléchargement (p. ex. Drive, WeTransfer ou équivalent).

L'offre transmise par email doit au minimum comporter une signature manuscrite scannée ou une signature électronique simple sur le formulaire d'offre. Le cas échéant, l'original des documents de l'offre sera exigé avant ou après l'attribution du marché.

L'attention du soumissionnaire est attirée sur le fait qu'il lui revient de transmettre une offre électronique exploitable, c'est-à-dire une offre en mesure d'être ouverte et lisible par le pouvoir adjudicateur. Seul le format PDF est autorisé et accepté. Si l'offre électronique était transmise sous un autre format que le PDF et/ou ne pouvait être exploitée, le pouvoir adjudicateur se réserve la faculté de rejeter une telle offre pour irrégularité substantielle. Le dépôt de l'offre en mains propres ou par voie postale dans les bureaux de Enabel est interdit.

L'offre doit être reçue à l'adresse électronique citée ci-dessus **au plus tard le 8 Octobre 2025 avant 17h00**. Un accusé de réception sera transmis au soumissionnaire dans les 3 jours suivant la date limite de dépôt des offres.

Toutes les offres doivent être reçues avant la date et l'heure limites de réception des offres.

Les offres transmises après la date limite de réception des offres seront rejetées.

Attention: La Mailbox procurement.maroc@enabel.be génère une réponse automatique confirmant la réception des offres transmises.

Si votre email a bien été reçu sur cette Mailbox, une seconde confirmation de réception (message non automatique) vous sera transmise au plus tard dans les 3 jours.

Si vous ne recevez pas cette seconde confirmation, veuillez contacter le (212) 6 66 84 95 37 pour vous assurer que votre email a bien été reçu.

Il appartient au soumissionnaire de prendre toutes les dispositions utiles pour que son offre parvienne à l'adresse email indiquée dans les délais impartis. Une offre arrivée tardivement ne sera pas prise en considération. Il est donc vivement déconseillé au soumissionnaire de transmettre son offre au dernier moment.

3.4.6 Modification ou retrait d'une offre déjà introduite

Lorsqu'un soumissionnaire souhaite modifier ou retirer une offre déjà envoyée ou introduite, ceci doit se dérouler conformément aux dispositions des articles 43 et 85 de l'arrêté royal du 18 avril 2017.

Afin de modifier ou de retirer une offre déjà envoyée ou introduite, une déclaration écrite est exigée, correctement signée par le soumissionnaire ou par son mandataire. L'objet et la portée des modifications doivent être mentionnés de façon précise. Le retrait doit être inconditionnel.

Le retrait peut être communiqué via un moyen électronique contre accusé de réception au plus tard le jour avant la date limite de réception des offres.

L'objet et la portée des modifications doivent être indiqués avec précision. Le retrait doit être pur et simple.

3.5. Sélection des soumissionnaires

3.5.1 Motifs d'exclusion

Les motifs d'exclusion obligatoires et facultatifs sont renseignés en annexe du présent cahier spécial des charges, dans la Déclaration sur l'honneur relative aux motifs d'exclusion, que le soumissionnaire doit signer et joindre à son offre.

Outre la déclaration sur l'honneur, le soumissionnaire joint également à son offre les documents suivants :

- 1- Un extrait du casier judiciaire au nom du soumissionnaire (personne morale) ou de son représentant (personne physique) ;
- 2- Un document justifiant que le soumissionnaire est en règle en matière de paiement des cotisations sociales (attestation CNSS) ;
- 3- Un document justifiant que le soumissionnaire est en règle en matière de paiement des impôts et taxes (attestation fiscale) ;
- 4- Un document attestant que le soumissionnaire n'est pas en situation de faillite.

Le caractère récent des documents susvisés est établi dans la mesure où ces derniers datent de moins de six mois par rapport à la date ultime de dépôt des offres.

3.5.2 Sélection qualitative

Pour être sélectionné, le soumissionnaire doit répondre aux critères suivants :

Critère de capacité technique

Pour chaque lot, le soumissionnaire doit avoir réalisé au minimum 2 livraisons similaires à l'objet du présent marché au cours des 3 dernières années (2024, 2023, 2022). Par livraison similaire, on entend la fourniture d'équipement de construction métallique et de soudage pour le lot 1, la fourniture de matériel d'usinage manuel pour le lot 2, la fourniture de petit outillage pour le lot 3 et la fourniture de matière d'oeuvre pour le lot 4.

Documents à remettre pour l'évaluation de critère :

Pour chaque lot, le soumissionnaire remet une liste des fournitures/livraisons similaires réalisées par la structure soumissionnaire au cours des 3 dernières années ainsi qu'au minimum 2 attestations de bonne exécution signées par les clients et relatives aux fournitures/livraisons présentées.

Critère de capacité financière

Le soumissionnaire doit avoir réalisé au cours des 3 dernières années (2024, 2023 et 2022) un chiffre d'affaires annuel de minimum 500 000 MAD par an, quel que soit le nombre de lot pour lequel il remet offre.

Documents à remettre pour l'évaluation de critère :

Bilans comptables des 3 dernières années (2024, 2023, 2022) ou déclaration du soumissionnaire relative à son chiffre d'affaires au cours des dernières années.

Evaluation des offres

1.1.1 Aperçu de la procédure

Dans une première phase, les offres introduites par les soumissionnaires sélectionnés seront examinées sur le plan de la régularité formelle. Les offres irrégulières seront rejetées.

L'analyse de la régularité des offres se fera de la manière suivante :

- Vérification du formulaire d'offre de prix complété et signé, avec la mention du délai de livraison. Une offre présentant un délai de livraison supérieur au délai maximum fixé dans le CSC, sera rejetée ;
- Fiches techniques détaillées, les brochures ou les catalogues du matériel proposé, leur présence est exigée au titre de la régularité de l'offre ;
- La conformité technique des articles proposés sera vérifiée sur la base de ces documents et par rapport aux spécifications techniques du CSC ;
- Tout article ne répondant pas aux spécifications techniques minimales demandées sera déclaré non conforme, et les offres comportant un ou plusieurs articles non conformes seront écartées.

Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de faire régulariser les irrégularités dans l'offre des soumissionnaires durant les négociations.

Dans une seconde phase, les offres régulières seront examinées par une commission d'évaluation. Cet examen sera réalisé sur la base des critères d'attribution mentionnés dans le présent cahier spécial des charges et a pour but de composer une shortlist de soumissionnaires avec lesquels des négociations seront menées.

Le pouvoir adjudicateur limitera le nombre d'offres à négocier à **3 offres au maximum**.

Ensuite vient la phase des négociations. Le pouvoir adjudicateur peut négocier avec les soumissionnaires les offres initiales et toutes les offres ultérieures que ceux-ci ont présenté, à l'exception des offres finales, en vue d'améliorer leur contenu. Les exigences minimales et les critères d'attribution ne font pas l'objet de négociations. Cependant, le pouvoir adjudicateur peut également décider de ne pas négocier. Dans ce cas l'offre initiale vaut comme offre définitive.

Lorsque le pouvoir adjudicateur entend conclure les négociations, il en informera les soumissionnaires restant en lice et fixera une date limite commune pour la présentation d'éventuelles BAFO (meilleure offre définitive). Après la clôture des négociations, les BAFO seront confrontées aux critères d'exclusion, aux critères de sélection ainsi qu'aux critères d'attribution. Le soumissionnaire dont la BAFO présente le meilleur rapport qualité/prix (donc celui qui obtient le meilleur score sur la base des critères d'attribution mentionnés ci-après) sera désigné comme adjudicataire pour le présent marché.

3.6. Critères d'attribution

Pour chaque lot, le pouvoir adjudicateur choisira la BAFO régulière qu'il juge la plus avantageuse en tenant compte du critère suivant :

Critère d'attribution :

- Critère d'attribution 1 : Le prix – 100 points

Le classement des offres financières sera fait selon la formule suivante :

Nf= (Mn/M) x 100 dans laquelle :

Mn= Montant de l'offre financière la moins-disante

M= Montant de l'offre financière considérée,

Nf= Note financière

Document à remettre par le soumissionnaire pour l'analyse de ce critère :

- Le formulaire d'offre de prix complété et signé.

3.7. Cotation finale

Chaque lot du marché sera attribué au soumissionnaire qui obtient la cotation finale la plus élevée, après que le pouvoir adjudicateur aura vérifié, à l'égard de ce soumissionnaire, l'exactitude de la déclaration sur l'honneur et à condition que le contrôle ait démontré que la déclaration sur l'honneur corresponde à la réalité.

3.7.1 Attribution du marché

Chaque lot du marché sera attribué au soumissionnaire qui a remis l'offre régulière présentant le prix le plus bas.

Il faut néanmoins remarquer que, conformément à l'art. 85 de la Loi du 17 juin 2016, il n'existe aucune obligation pour le pouvoir adjudicateur d'attribuer le marché.

Le pouvoir adjudicateur peut soit renoncer à passer le marché, soit refaire la procédure, au besoin suivant un autre mode.

3.7.2 Conclusion du contrat

Conformément à l'art. 88 de l'A.R. du 18 avril 2017, le marché a lieu par la notification au soumissionnaire choisi de l'approbation de son offre.

La notification est effectuée par courrier électronique.

Le contrat intégral consiste dès lors en un marché attribué par Enabel au soumissionnaire choisi conformément au :

- Le présent CSC et ses annexes ;
- La BAFO approuvée de l'adjudicataire et toutes ses annexes ;
- Le courrier électronique portant notification de la décision d'attribution ;
- Le cas échéant, les documents éventuels ultérieurs, acceptés et signés par les deux parties.

Dans un objectif de transparence, Enabel s'engage à publier annuellement une liste des attributaires de ses marchés. Par l'introduction de son offre, l'adjudicataire du marché se déclare d'accord avec la publication du titre du contrat, la nature et l'objet du contrat, son nom et localité, ainsi que le montant du contrat.

4. Dispositions contractuelles particulières

Le présent chapitre de ce CSC contient les clauses particulières applicables au présent marché public par dérogation aux 'Règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics' de l'AR du 14 janvier 2013, ci-après 'RGE' ou qui complètent ou précisent celui-ci. Les articles indiqués ci-dessus (entre parenthèses) renvoient aux articles des RGE. En l'absence d'indication, les dispositions pertinentes des RGE sont intégralement d'application.

Les dérogations sont mentionnées au point 1.1 Dérogations aux règles générales d'exécution.

4.1. Fonctionnaire dirigeant (art. 11)

Le fonctionnaire dirigeant est Monsieur Said Makhon (said.makhon@enabel.be), Project officer formation professionnelle zone centrale.

Le fonctionnaire dirigeant est la personne chargée de la direction et du contrôle de l'exécution du marché. Une fois le marché conclu, le fonctionnaire dirigeant est l'interlocuteur principal du fournisseur. Toute la correspondance et toutes les questions concernant l'exécution du marché lui seront adressées, sauf mention contraire expresse dans ce CSC.

Le fonctionnaire dirigeant est responsable du suivi de l'exécution du marché.

Le fonctionnaire dirigeant a pleine compétence pour ce qui concerne le suivi de l'exécution du marché, y compris la délivrance d'ordres de service, l'établissement de procès-verbaux et d'états des lieux, l'approbation des fournitures, des états d'avancements et des décomptes. Il peut ordonner toutes les modifications au marché qui se rapportent à son objet et qui restent dans ses limites.

Ne font toutefois pas partie de sa compétence : la signature d'avenants ainsi que toute autre décision ou accord impliquant une dérogation aux clauses et conditions essentielles du marché. Pour de telles décisions, le pouvoir adjudicateur est représenté comme stipulé au point Le pouvoir adjudicateur.

Le fonctionnaire dirigeant n'est en aucun cas habilitée à signer les avenants ou à modifier les modalités (p. ex., délais d'exécution, ...) du contrat, même si l'impact financier devait être nul ou négatif. Tout engagement, modification ou accord dérogeant aux conditions stipulées dans le CSC et qui n'a pas été notifié par le pouvoir adjudicateur doit être considéré comme nul.

4.2. Sous-traitants (art. 12 à 15)

Le fait que l'adjudicataire confie tout ou partie de ses engagements à des sous-traitants ne dégage pas sa responsabilité envers le pouvoir adjudicateur. Celui-ci ne se reconnaît aucun lien contractuel avec ces tiers. L'adjudicataire reste, dans tous les cas, seul responsable vis-à-vis du pouvoir adjudicateur.

Le fournisseur s'engage à faire exécuter le marché par les personnes indiquées dans l'offre, sauf cas de force majeure. Les personnes mentionnées ou leurs remplaçants sont tous censés participer effectivement à la réalisation du marché. Les remplaçants doivent être agréés par le pouvoir adjudicateur.

4.3. Confidentialité (art. 18)

Les connaissances et renseignements recueillis par l'Adjudicataire, en ce compris par toutes les personnes en charge de la mission ainsi que par toute autre personne intervenant, dans le cadre du présent marché sont strictement confidentiels.

En aucun cas les informations recueillies, peu importe leur origine et leur nature, ne pourront être transmis à des tiers sous quelque forme que ce soit.

Toutes les parties intervenantes directement ou indirectement sont donc tenues au devoir de discrétion.

Conformément à l'article 18 de l'A.R. du 14 /01/2013 relatif aux règles générales d'exécution des marchés publics, le Soumissionnaire ou l'Adjudicataire s'engage à considérer et à traiter de manière strictement confidentiels, toutes informations, tous faits, tous documents et/ou toutes données, quels qu'en soient la nature et le support, qui lui auront été communiqués, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, ou auxquels il aura accès, directement ou indirectement, dans le cadre ou à l'occasion du présent marché. Les informations confidentielles couvrent notamment, sans que cette liste soit limitative, l'existence même du présent marché.

A ce titre, il s'engage notamment :

- à respecter et à faire respecter la stricte confidentialité de ces éléments, et à prendre toutes précautions utiles afin d'en préserver le secret (ces précautions ne pouvant en aucun cas être inférieures à celles prises par le Soumissionnaire pour la protection de ses propres informations confidentielles) ;
- à ne consulter, utiliser et/ou exploiter, directement ou indirectement, l'ensemble des éléments précités que dans la mesure strictement nécessaire à la préparation et, le cas échéant, à l'exécution du présent marché (en ayant notamment égard aux dispositions législatives en matière de protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel) ;
- à ne pas reproduire, distribuer, divulguer, transmettre ou autrement mettre à disposition de tiers les éléments précités, en totalité ou en partie, et sous quelque forme que ce soit, à moins d'avoir obtenu l'accord préalable et écrit du Pouvoir Adjudicateur ;
- à restituer, à première demande du Pouvoir Adjudicateur, les éléments précités ;
- d'une manière générale, à ne pas divulguer directement ou indirectement aux tiers, que ce soit à titre publicitaire ou à n'importe quel autre titre, l'existence et/ou le contenu du présent marché, ni le fait que le Soumissionnaire ou l'Adjudicataire exécute celui-ci pour le Pouvoir Adjudicateur, ni, le cas échéant, les résultats obtenus dans ce cadre, à moins d'avoir obtenu l'accord préalable et écrit du Pouvoir Adjudicateur.

4.4. Protection des données personnelles

4.4.1 Traitement des données personnelles par le pouvoir adjudicateur

L'adjudicateur s'engage à traiter les données à caractères personnel qui lui seront communiquées en réponse à cet appel d'offre avec le plus grand soin, conformément à la législation sur la protection des données personnelles (le Règlement général sur la protection des données, RGPD). Dans les cas où la loi belge du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel contient des exigences plus strictes, l'adjudicateur agira conformément à cette législation.

4.4.2 Traitement des données personnelles par l'adjudicataire

Si durant l'exécution du marché, l'adjudicataire traite des données à caractère personnel du pouvoir adjudicateur ou en exécution d'une obligation légale, les dispositions suivantes sont d'application.

Pour tout traitement de données personnelles effectué en relation avec ce marché, l'adjudicataire est tenu de se conformer au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (ci-après "RGPD") ainsi qu'à la loi belge du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

Par le seul fait de participer à la procédure de passation du marché, le soumissionnaire atteste qu'il se conformera strictement aux obligations du RGPD pour tout traitement de données personnelles effectué en lien avec ce marché.

Compte tenu du marché il est à considérer que le pouvoir adjudicateur et l'adjudicataire seront chacun et ce, individuellement, responsables du traitement.

4.5. Droits intellectuels (art. 19 à 23)

Le pouvoir adjudicateur acquiert les droits de propriété intellectuelle nés, mis au point ou utilisés à l'occasion de l'exécution du marché.

4.6. Cautionnement (art.25 à 33)

Le cas échéant, le cautionnement est fixé à 5 % du montant total, hors TVA, du marché. Le montant ainsi obtenu est arrondi à la dizaine d'euros supérieure. Le montant total du marché est calculé sur base des quantités indicatives reprises dans le formulaire d'offre de prix.

Aucun cautionnement ne sera demandé, si le délai d'exécution du marché conclu ne dépasse pas 45 jours calendriers ou si le montant du marché conclu est inférieur à 50.000 €.

Le cautionnement peut être constitué conformément aux dispositions légales et réglementaires, soit en numéraire ou en fonds publics, soit sous forme de cautionnement collectif.

Par dérogation à l'article 26, le cautionnement peut être établi via un établissement dont le siège social se situe dans un autre pays que la Belgique. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'accepter ou non la constitution du cautionnement via cet établissement. L'adjudicataire mentionnera le nom et l'adresse de cet établissement dans l'offre.

La dérogation est motivée pour laisser l'opportunité aux éventuels soumissionnaires locaux d'introduire offre. Cette mesure est rendue indispensable par les exigences particulières du marché.

Le cautionnement peut également être constitué par une garantie accordée par un établissement de crédit satisfaisant au prescrit de la législation relative au statut et au contrôle des établissements de crédit ou par une entreprise d'assurances satisfaisant au prescrit de la législation relative au contrôle des entreprises d'assurances et agréée pour la branche 15 (caution).

L'adjudicataire doit, dans les trente jours calendrier suivant le jour de la conclusion du marché, justifier la constitution du cautionnement par lui-même ou par un tiers, de l'une des façons suivantes :

1° lorsqu'il s'agit de numéraire,

Complétez le plus précisément possible le formulaire suivant (PDF, 1,34 Mo), :
https://finances.belgium.be/sites/default/files/01_marche_public.pdf

et renvoyez-le à l'adresse e-mail info.cdcck@minfin.fed.be (link sends e-mail).

Après réception et validation dudit formulaire, un collaborateur de la Caisse des Dépôts et Consignations se chargera de vous communiquer les instructions de paiement (numéro de compte + communication) relatives à votre cautionnement en espèces ;

2° lorsqu'il s'agit de fonds publics, par le dépôt de ceux-ci entre les mains du caissier de l'État au siège de la Banque nationale à Bruxelles ou dans l'une de ses agences en province, pour compte de la Caisse des Dépôts et Consignations, ou d'un organisme public remplissant une fonction similaire ;

3° lorsqu'il s'agit d'un cautionnement collectif, par le dépôt par une société exerçant légalement cette activité, d'un acte de caution solidaire auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations ou d'un organisme public remplissant une fonction similaire;

4° lorsqu'il s'agit d'une garantie, par l'acte d'engagement de l'établissement de crédit ou de l'entreprise d'assurances.

Cette justification se donne, selon le cas, par la production au pouvoir adjudicateur :

- 1) Soit du récépissé de dépôt de la Caisse des Dépôts et Consignations ou d'un organisme public remplissant une fonction similaire ;
- 2) Soit d'un avis de débit remis par l'établissement de crédit ou l'entreprise d'assurances ;
- 3) Soit de la reconnaissance de dépôt délivrée par le caissier de l'État ou par un organisme public remplissant une fonction similaire ;
- 4) Soit de l'original de l'acte de caution solidaire visé par la Caisse des Dépôts et Consignations ou par un organisme public remplissant une fonction similaire ;
- 5) Soit de l'original de l'acte d'engagement établi par l'établissement de crédit ou l'entreprise d'assurances accordant une garantie.

Ces documents, signés par le déposant, indiquent au profit de qui le cautionnement est constitué, son affectation précise par l'indication sommaire de l'objet du marché et de la référence des documents du marché, ainsi que le nom, le prénom et l'adresse complète de l'adjudicataire et éventuellement, du tiers qui a effectué le dépôt pour compte, avec la mention « bailleur de fonds » ou « mandataire », suivant le cas.

Le délai de trente jours calendrier visé ci-avant est suspendu pendant la période de fermeture de l'entreprise de l'adjudicataire pour les jours de vacances annuelles payés et les jours de repos compensatoires prévus par voie réglementaire ou dans une convention collective de travail rendue obligatoire.

La preuve de la constitution du cautionnement doit être envoyée à l'adresse qui sera mentionnée dans la notification de la conclusion du marché.

La demande de l'adjudicataire de procéder à la réception définitive tient lieu de demande de libération de la totalité de celui-ci.

4.7. Conformité de l'exécution (art. 34)

Les produits doivent être conformes sous tous les rapports aux documents du marché. Même en l'absence de spécifications techniques mentionnées dans les documents du marché, elles répondent en tous points aux règles de l'art.

4.8. Modifications du marché (art. 37 à 38/19)

4.8.1 Remplacement de l'adjudicataire

Pour autant qu'il remplisse les critères de sélection ainsi que les critères d'exclusions repris dans le

présent document, un nouvel adjudicataire peut remplacer l'adjudicataire avec qui le marché initial a été conclu dans les cas autres que ceux prévus à l'art. 38/3 des RGE.

L'adjudicataire introduit sa demande le plus rapidement possible par envoi recommandé, en précisant les raisons de ce remplacement, et en fournissant un inventaire détaillé de l'état des fournitures et services déjà exécutées déjà faites, les coordonnées relatives au nouvel adjudicataire, ainsi que les documents et certificats auxquels le pouvoir adjudicateur n'a pas accès gratuitement. Les prestations exécutées par l'adjudicataire initial feront l'objet d'un PV de réception.

Le remplacement fera l'objet d'un avenant daté et signé par les trois parties. L'adjudicataire initial reste responsable vis à vis du pouvoir adjudicateur pour l'exécution de la partie restante du marché.

4.8.2 Révision des prix (art. 38/7)

Pour le présent marché, aucune révision des prix n'est possible.

4.8.3 Indemnités suite aux suspensions ordonnées par l'adjudicateur durant l'exécution (art. 38/12)

L'adjudicateur se réserve le droit de suspendre l'exécution du marché pendant une période donnée, notamment lorsqu'il estime que le marché ne peut pas être exécuté sans inconvénient à ce moment-là.

Le délai d'exécution est prolongé à concurrence du retard occasionné par cette suspension, pour autant que le délai contractuel ne soit pas expiré. Lorsque ce délai est expiré, une remise d'amende pour retard d'exécution sera consentie.

Lorsque les prestations sont suspendues, sur la base de la présente clause, l'adjudicataire est tenu de prendre, à ses frais, toutes les précautions nécessaires pour préserver les prestations déjà exécutées et les matériaux, des dégradations pouvant provenir de conditions météorologiques défavorables, de vol ou d'autres actes de malveillance.

L'adjudicataire a droit à des dommages et intérêts pour les suspensions ordonnées par l'adjudicateur lorsque :

- la suspension dépasse au total un vingtième du délai d'exécution et au moins dix jours ouvrables ou quinze jours de calendrier, selon que le délai d'exécution est exprimé en jours ouvrables ou en jours de calendrier ;
- la suspension n'est pas due à des conditions météorologiques défavorables ;
- la suspension a lieu endéans le délai d'exécution du marché.

Dans les trente jours de leur survenance ou de la date à laquelle l'adjudicataire ou le pouvoir adjudicateur aurait normalement dû en avoir connaissance, l'adjudicataire dénonce les faits ou les circonstances de manière succincte au pouvoir adjudicateur et décrit de manière précise leur influence sur le déroulement et le coût du marché.

4.8.4 Circonstances imprévisibles

L'adjudicataire n'a droit en principe à aucune modification des conditions contractuelles pour des circonstances quelconques auxquelles le pouvoir adjudicateur est resté étranger.

Une décision de l'Etat belge de suspendre la coopération avec le pays partenaire est considérée être des circonstances imprévisibles au sens du présent article. En cas de rupture ou de cessation des

activités par l'Etat belge qui implique donc le financement de ce marché, Enabel mettra en œuvre les moyens raisonnables pour convenir d'un montant maximum d'indemnisation.

4.9. Réception technique préalable (art. 41-42)

Les produits ne peuvent être mis en œuvre s'ils n'ont été, au préalable, réceptionnés par le fonctionnaire dirigeant ou son délégué.

Les produits qui, à un stade déterminé, ne satisfont pas aux vérifications imposées, sont déclarés ne pas se trouver en état de réception technique. A la demande de l'adjudicataire, le pouvoir adjudicateur vérifie conformément aux documents du marché si les produits présentent les qualités requises ou, à tout le moins, sont conformes aux règles de l'art et satisfont aux conditions du marché. Si les vérifications opérées comportent la destruction de certains produits, ceux-ci sont remplacés à ses frais par l'adjudicataire. Les documents du marché indiquent la quantité des produits qui seront détruits.

Lorsque le pouvoir adjudicateur constate que le produit présenté n'est pas dans les conditions requises pour être examiné, la demande de l'adjudicataire est considérée comme non avenue. Une nouvelle demande est introduite lorsque le produit se trouve prêt pour la réception.

4.10. Modalités d'exécution (art. 115 es)

4.10.1 Commandes partielles (art. 115)

Si, pour tout ou partie des quantités à fournir, les documents du marché prévoient une ou plusieurs commandes partielles, l'exécution du marché est subordonnée à la notification de chacune de ces commandes.

Le pouvoir adjudicateur procédera pour chaque poste à une « commande partielle » ou « ordre », qui sera notifié en même temps que l'attribution par lettre recommandée au fournisseur.

La livraison des quantités demandées lors de ces commandes se fera en une seule fois, sur appel du pouvoir adjudicateur. Les appels auront lieu en fonction des besoins du pouvoir adjudicateur. Chaque commande sera confirmée par un bon de commande.

4.10.2 Délais et clauses (art. 116)

Les fournitures doivent être livrées dans le délai renseigné par le fournisseur dans son offre, à compter du jour qui suit celui où le fournisseur a reçu la notification de la conclusion du marché. Les jours de fermeture de l'entreprise du fournisseur pour les vacances annuelles ne sont pas inclus dans le calcul. Le délai de livraison maximum est de **60 jours calendrier**.

Le courrier de conclusion du marché ou le bon de commande est adressé au fournisseur par courrier électronique.

Les échanges de correspondance subséquents relatifs au bon de commande (et à la livraison) suivent les mêmes règles que celles prévues pour l'envoi du bon de commande chaque fois qu'une partie désire se ménager la preuve de son intervention.

En cas de réception du bon de commande postérieure au délai de deux jours ouvrables, le délai de livraison peut être prolongé au prorata du retard constaté pour la réception du bon de commande, à la demande écrite et justifiée du fournisseur. Si le service qui a fait la commande, après avoir examiné

la demande écrite du fournisseur, l'estime fondée ou partiellement fondée, il lui communique par écrit quelle prolongation de délai est acceptée.

En cas de libellé manifestement incorrect ou incomplet du bon de commande empêchant toute exécution de la commande, le fournisseur en avise immédiatement par écrit le service commandeur afin qu'une solution soit trouvée pour permettre l'exécution normale de la commande. Si nécessaire, le fournisseur sollicite une prolongation du délai de livraison dans les mêmes conditions que celles prévues en cas de réception tardive du bon de commande.

En tout état de cause, les réclamations relatives au bon de commande ne sont plus recevables si elles ne sont pas introduites dans les 15 jours (*) de calendrier à compter à partir du premier jour qui suit celui où le fournisseur a reçu le bon de commande.

4.10.3 Quantités à fournir (art. 117)

Le marché ne contient pas de quantités minimales. À titre purement indicatif, les quantités présumées/indicatives, qui portent sur toute la durée du marché, sont reprises dans le formulaire d'offre de prix.

4.10.4 Lieu où les fournitures doivent être livrées et formalités (art. 149)

Les fournitures seront livrées et installées aux adresses suivantes :

Lot 1 :

- **UMF 6** : ISTA Driouch , Commune MTALSSA DRIOUCH, (Route d'entrée de Driouch, à côté de l'Oued Kurt, Commune Urbaine de Drouch,
- **UMF 7** : Village de la formation professionnelle OFPPT Tahanaouat, Centre-ville Tahanaouat ;
- **UMF 11** : ISTA Ouled Taima, BD MOHAMED ABDOU NOUVEAU Q. ADMINISTRATIF OULED TEIMA.

Lot 2, Lot 3 et Lot 4 : au Centre de Formation Professionnelle Ben Tayeb (Route de Tafersit P6203 en face de la brigade de gendarmerie royale Ben Tayeb) – Province Driouch

4.10.5 Emballages (art.119)

Les emballages restent acquis au pouvoir adjudicateur, sans que le fournisseur puisse prétendre à aucune indemnité de ce chef.

4.10.6 Vérification de la livraison (art. 120)

Le fournisseur fournit exclusivement des biens qui sont exempts de tout vice apparent et/ou caché et qui correspondent strictement à la commande (en nature, quantité, qualité...) et, le cas échéant, aux prescriptions des documents associés ainsi qu'aux réglementations applicables, aux règles de l'art et aux bonnes pratiques, à l'état de la technique, aux plus hautes exigences normales d'utilisation, de fiabilité et de longévité, et à la destination que le pouvoir adjudicateur compte en faire et que le fournisseur connaît ou devrait à tout le moins connaître.

L'acceptation (réception provisoire) n'a lieu qu'après vérification complète par le pouvoir adjudicateur du caractère conforme des biens et services livrés. Le pouvoir adjudicateur dispose d'un délai de vérification de trente jours à compter de la date de livraison. Ce délai prend cours le lendemain de l'arrivée des fournitures à destination, pour autant que le pouvoir adjudicateur soit en possession du bordereau ou de la facture.

La signature apposée par le pouvoir adjudicateur (un membre du personnel du pouvoir adjudicateur),

notamment dans des appareils électroniques de réception, lors de la livraison du matériel, vaut par conséquent simple prise de possession et ne signifie pas l'acceptation de celui-ci.

4.10.7 Responsabilité du fournisseurs (art. 122)

Le fournisseur est responsable de ses fournitures jusqu'au moment où les formalités de vérification et de notification dont il est question à l'article 120 sont effectuées, sauf si les pertes ou avaries survenant dans les dépôts du destinataire sont dues à des faits ou circonstances visés aux articles 54 et 56.

Par ailleurs, le fournisseur garantit le pouvoir adjudicateur des dommages et intérêts dont celui-ci est redevable à des tiers du fait du retard dans l'exécution du marché ou de la défaillance du fournisseur.

4.10.8 Égalité des genres

Conformément à l'article 3, 3° de la loi du 12 janvier 2007 "Gender Mainstreaming" les marchés publics doivent tenir compte des différences éventuelles entre femmes et hommes (la dimension de genre). L'adjudicataire doit donc analyser en fonction du domaine concerné par le marché, s'il existe des différences entre femmes et hommes. Dans le cadre de l'exécution du marché, il doit par conséquent tenir compte des différences constatées. La communication devra lutter contre les stéréotypes sexistes en termes de message, d'image et de langue, et tenir compte des différences de situation entre les femmes et les hommes du public cible.

4.10.9 Tolérance zéro exploitation et abus sexuels

En application de sa Politique concernant l'exploitation et les abus sexuels de juin 2019, Enabel applique une tolérance zéro en ce qui concerne l'ensemble des conduites fautives ayant une incidence sur la crédibilité professionnelle du soumissionnaire.

4.11. Moyens d'action du Pouvoir Adjudicateur (art. 44-51 et 123-126)

Le défaut du fournisseur ne s'apprécie pas uniquement par rapport aux services mêmes, mais également par rapport à l'ensemble de ses obligations.

Afin d'éviter toute impression de risque de partialité ou de connivence dans le suivi et le contrôle de l'exécution du marché, il est strictement interdit au fournisseur d'offrir, directement ou indirectement, des cadeaux, des repas ou un quelconque autre avantage matériel ou immatériel, quelle que soit sa valeur, aux préposés du pouvoir adjudicateur concernés directement ou indirectement par le suivi et/ou le contrôle de l'exécution du marché, quel que soit leur rang hiérarchique.

En cas d'infraction, le pouvoir adjudicateur pourra infliger au fournisseur une pénalité forfaitaire par infraction allant jusqu'au triple du montant obtenu par la somme des valeurs (estimées) de l'avantage offert au préposé et de l'avantage que l'adjudicataire espérait obtenir en offrant l'avantage au préposé. Le pouvoir adjudicateur jugera souverainement de l'application de cette pénalité et de sa hauteur.

Cette clause ne fait pas préjudice à l'application éventuelle des autres mesures d'office prévues au RGE, notamment la résiliation unilatérale du marché et/ou l'exclusion des marchés du pouvoir adjudicateur pour une durée déterminée.

4.10.10 Défaut d'exécution (art. 44)

§1 L'adjudicataire est considéré en défaut d'exécution du marché :

- 1° lorsque les prestations ne sont pas exécutées dans les conditions définies par les documents du marché ;
- 2° à tout moment, lorsque les prestations ne sont pas poursuivies de telle manière qu'elles puissent être entièrement terminées aux dates fixées ;
- 3° lorsqu'il ne suit pas les ordres écrits, valablement donnés par le pouvoir adjudicateur.

§ 2 Tous les manquements aux clauses du marché, y compris la non-observation des ordres du pouvoir adjudicateur, sont constatés par un procès-verbal dont une copie est transmise immédiatement à l'adjudicataire par lettre recommandée.

L'adjudicataire est tenu de réparer sans délai ses manquements. Il peut faire valoir ses moyens de défense par lettre recommandée adressée au pouvoir adjudicateur dans les quinze jours suivant le jour déterminé par la date de l'envoi du procès-verbal. Son silence est considéré, après ce délai, comme une reconnaissance des faits constatés.

§ 3 Les manquements constatés à sa charge rendent l'adjudicataire passible d'une ou de plusieurs des mesures prévues aux articles 45 à 49, 154 et 155.

4.10.11 Amendes pour retard (art. 46 et 123)

Les amendes pour retard sont indépendantes des pénalités prévues à l'article 45. Elles sont dues, sans mise en demeure, par la seule expiration du délai d'exécution sans intervention d'un procès-verbal et appliquées de plein droit pour la totalité des jours de retard.

Nonobstant l'application des amendes pour retard, l'adjudicataire reste garant vis-à-vis du pouvoir adjudicateur des dommages et intérêts dont celui-ci est, le cas échéant, redevable à des tiers du fait du retard dans l'exécution du marché.

4.10.12 Mesures d'office (art. 47 et 124)

§ 1 Lorsque, à l'expiration du délai indiqué à l'article 44, § 2, pour faire valoir ses moyens de défense, l'adjudicataire est resté inactif ou a présenté des moyens jugés non justifiés par le pouvoir adjudicateur, celui-ci peut recourir aux mesures d'office décrites au paragraphe 2.

Le pouvoir adjudicateur peut toutefois recourir aux mesures d'office sans attendre l'expiration du délai indiqué à l'article 44, § 2, lorsqu'au préalable, l'adjudicataire a expressément reconnu les manquements constatés.

§ 2 Les mesures d'office sont :

- 1° la résiliation unilatérale du marché. Dans ce cas, la totalité du cautionnement ou, à défaut de constitution, un montant équivalent, est acquise de plein droit au pouvoir adjudicateur à titre de dommages et intérêts forfaitaires. Cette mesure exclut l'application de toute amende du chef de retard d'exécution pour la partie résiliée ;
- 2° l'exécution en régie de tout ou partie du marché non exécuté ;

3° la conclusion d'un ou de plusieurs marchés pour compte avec un ou plusieurs tiers pour tout ou partie du marché restant à exécuter.

Les mesures prévues à l'alinéa 1er, 2° et 3°, sont appliquées aux frais, risques et périls de l'adjudicataire défaillant. Toutefois, les amendes et pénalités qui sont appliquées lors de l'exécution d'un marché pour compte sont à charge du nouvel adjudicataire.

4.12. Fin du marché

4.12.1 Réception des fournitures (art. 64-65 et 156)

Les fournitures seront suivies attentivement par le fonctionnaire dirigeant.

Les fournitures sont mises en réception dans les locaux des facultés. Les livraisons ne peuvent pas avoir lieu avant que le pouvoir adjudicateur ait accepté les marchandises mises en réception. L'identité du fonctionnaire dirigeant qui exécutera la réception, sera mentionnée dans la notification d'attribution du marché si son nom ne figure pas déjà dans les documents du marché.

Réception

Il sera procédé à une réception complète au lieu de livraison sans réception partielle au lieu de production :

La réception provisoire s'effectue complètement au lieu de livraison. Pour examiner et tester les fournitures ainsi que pour notifier sa décision d'acceptation ou de refus, le pouvoir adjudicateur dispose d'un délai de trente jours.

Le délai prend cours le lendemain du jour d'arrivée des fournitures au lieu de livraison, pour autant que le pouvoir adjudicateur soit mis en possession du bordereau ou de la facture. Il comprend le délai de trente jours prévus à l'article 120.

A l'expiration de ce délai, il est selon le cas dressé un procès-verbal de réception provisoire ou de refus de réception

4.12.2 Transfert de propriété (art. 132)

Le pouvoir adjudicateur devient de plein droit propriétaire des fournitures dès qu'elles sont admises en compte pour le paiement conformément à l'article 127 des RGE.

4.12.3 Délai de garantie (art. 134)

Le délai de garantie prend cours à la date à laquelle la réception est accordée. Celui-ci est d'une année.

4.12.4 Facturation et paiement des fournitures

L'adjudicataire envoie les factures par e-mail aux adresses suivantes :

Said.makhon@enabel.be et sophia.elarguam@enabel.be

Seules les fournitures exécutées et livrées de manière correcte pourront être facturées.

Le paiement du montant dû au fournisseur doit intervenir dans le délai de paiement de trente jours à compter de la fin de la vérification et pour autant que le pouvoir adjudicateur soit, en même temps, en possession des factures régulièrement établies et des livrables validés.

Lorsque les documents du marché ne prévoient pas une déclaration de créance séparée, la facture vaut déclaration de créance.

La facture doit être libellée en ***Dirhams marocains ou en euros***. Les soumissionnaires marocains doivent obligatoirement remettre prix en MAD. La comparaison des prix se fera en MAD. Le cas échéant, le taux de change utilisé sera le taux de change moyen €-MAD du jour de la date limite de réception des offres.

Le présent marché est exonéré de la TVA conformément à l'article 92, paragraphe (23) du code général des impôts du Maroc.

Le cas échéant, afin que Enabel puisse obtenir les documents d'exonération de la TVA dans les plus brefs délais, deux exemplaires originaux de la facture proforma en TTC seront transmis dès la notification de la conclusion du marché.

Aucune avance ne peut être demandée par l'adjudicataire et le paiement sera effectué après réception provisoire partielle et définitive des prestations.

Le cas échéant, des tranches de paiement pourront être convenues d'un commun accord entre Enabel et l'adjudicataire après la conclusion du marché.

4.12.5 Litiges (art. 73)

Tous les litiges relatifs à l'exécution de ce marché sont exclusivement tranchés par les tribunaux compétents de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles. La langue véhiculaire est le français ou le néerlandais.

Le pouvoir adjudicateur n'est en aucun cas responsable des dommages causés à des personnes ou à des biens qui sont la conséquence directe ou indirecte des activités nécessaires à l'exécution de ce marché. L'adjudicataire garantit le pouvoir adjudicateur contre toute action en dommages et intérêts par des tiers à cet égard.

En cas de « litige », c'est-à-dire d'action en justice, la correspondance devra également être envoyée à l'adresse suivante :

Agence Belge de développement s.a.

Cellule juridique du service Logistique et Achats (L&A)

À l'attention de Mme Inge Janssens

rue Haute 147

1000 Bruxelles

Belgique

5. Spécifications techniques

Contexte général

1. Programme bilateral de coopération Belgique-Maroc (2024-2029)

Ce programme s'inscrit dans la continuité des efforts du Maroc pour relever les défis socio-économiques, soutenir le développement, la reconstruction et la résilience socio-économique. Notamment, il s'inscrit dans la vision globale de déploiement de la Politique Nationale de l'Emploi et de l'Entrepreneuriat et de sa feuille de route.

Le programme est composé de trois interventions : Appui à l'inclusion économique ; Appui à la qualité du travail ; Appui à la reconstruction de la zone sinistrée.

Il vise à :

- Renforcer les compétences professionnelles des jeunes en développant, renforçant et promouvant l'offre de formation professionnelle ;
- Soutenir les entrepreneurs et les petites entreprises en déployant des mécanismes d'accompagnement adaptés pour encourager l'entrepreneuriat ;
- Faciliter l'accès à l'emploi salarié pour les jeunes, en particulier les femmes et les NEET, par le biais de mesures incitatives ;
- Soutenir la création d'emplois durables en participant à la promotion du dialogue social, des normes et des droits du travail, ainsi qu'à l'accès à la protection sociale.

Avec un ancrage central, le programme est mis en œuvre au niveau de deux zones pilotes selon une approche flexible pour répondre aux défis et aux contextes territoriaux. Il s'agit de la région de l'Oriental et de la zone du Haut Atlas, touchée par le séisme du 8 septembre 2023.

S'étendant sur une période de cinq ans, de 2024 à 2029, le programme repose sur une collaboration étroite entre Enabel, Agence belge de coopération internationale, le Ministère de l'Inclusion Economique, de la Petite Entreprise, de l'Emploi et des Compétences, l'Agence Nationale de Promotion de l'Emploi et des Compétences-ANAPEC, et l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail-OFPPT, et différents autres acteurs de l'écosystème de l'inclusion économique.

2. Intervention : Inclusion Economique

Cette intervention est alignée à la vision de la nouvelle Politique Nationale de l'Emploi et de l'Entrepreneuriat (PNEE-2035), à sa feuille de route, ainsi qu'à la feuille de route de la formation professionnelle. Elle vise à soutenir les acteurs de l'écosystème de l'inclusion économique à relever les défis principaux rencontrés par les jeunes, en particulier les femmes et les NEET, concernant l'employabilité, l'inclusion économique et les opportunités d'entrepreneuriat.

L'intervention a pour résultat global : « Les jeunes et les femmes jouissent d'une meilleure employabilité, d'une meilleure inclusion économique ou d'un accès renforcé aux opportunités d'entrepreneuriat », et s'articule autour de 5 résultats intermédiaires :

1. Les jeunes et les femmes, y inclus ceux ou celles en situation de vulnérabilité, disposent des compétences adéquates pour répondre aux besoins du marché de l'emploi ;
2. Les services d'accompagnement à l'emploi salarié, à l'auto-emploi et à l'entrepreneuriat sont plus performants et adaptés aux besoins spécifiques des jeunes et des femmes, ainsi qu'aux besoins des entreprises dans les secteurs visés. ;
3. L'accès des femmes au marché du travail est promu ;
4. L'action conjointe des acteurs pour un meilleur pilotage des programmes visant l'emploi et

- l'entrepreneuriat et du plan de reconstruction est renforcée au niveau central et régional, ainsi que la coordination entre ces deux niveaux ;
5. L'administration marocaine facilite l'innovation pour renforcer l'élaboration, la mise en place et le suivi des politiques publiques en matière d'inclusion économique et de travail décent.

Le 1er résultat intermédiaire agira sur trois domaines d'activités, dont le 1er et le 2ème portent respectivement sur la facilitation de l'accès des populations cibles à la formation professionnelle et l'adaptation des formations professionnelles aux besoins spécifiques des populations cibles et du secteur privé.

Ceci est en phase avec la PNEE-2035 qui met en avant l'amélioration de l'accès à des opportunités de formations adéquates, avec comme l'un des indicateurs opérationnels phares celui relatif au nombre d'individus touchés par une action de formation. Il est, particulièrement, en phase avec la nouvelle feuille de route de l'emploi, dont la mesure n°8 relative à l'amélioration du système de formation professionnelle, vise à adapter l'offre de formation aux besoins du marché d'emploi et à augmenter le nombre des stagiaires de la formation professionnelle pour intégrer les déscolarisés, surtout ceux âgés de 15 à 18 ans.

Ce marché est lancé en partenariat avec l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail-OFPPT. Il est l'une des actions phares des domaines d'activités susmentionnés.

Justification

L'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail-OFPPT est le 1er opérateur de la formation professionnelle au Maroc avec plus de 47 ans d'expertise. Il représente 90% de l'offre publique de formation et 69% de l'offre de formation publique et privée. Il assure plus de 408 mille places pédagogiques et dispose de plus de 400 établissements offrant des formations dans plus de 480 métiers.

Tenant compte des besoins du marché de l'emploi, et en réponse aux exigences des différents secteurs économiques, l'OFPPT concentre son action et ses moyens autour de deux missions stratégiques :

- Favoriser l'employabilité des jeunes à travers des cursus adaptés pour répondre aux besoins des secteurs économiques en ressources humaines qualifiées et contribuer ainsi à l'amélioration de leur compétitivité ;
- Renforcer les compétences et appuyer l'essor des entreprises par le développement d'un système et une offre de formation continue.

Par ailleurs, l'OFPPT joue un rôle crucial dans l'inclusion des jeunes NEET, cœur de cible du programme bilatéral de coopération. En effet, en collaboration avec divers acteurs et partenaires, dont Enabel, l'OFPPT s'engage activement pour réduire le nombre des jeunes NEET et favoriser leur réinsertion professionnelle et sociale.

C'est dans ce sens que l'OFPPT souhaite adapter et renforcer son offre de formation professionnelle à destination des jeunes, notamment des femmes et des NEET, au niveau de la région de l'Oriental et de la zone du Haut Atlas (touchée par le séisme) à travers l'équipement d'un centre de formation et de trois unités mobiles de formation professionnelle.

Ce marché, piloté en partenariat entre Enabel et l'OFPPT, vise à moderniser les équipements de formation professionnelle de l'OFPPT, à adapter et à rapprocher son offre de formation professionnelle des jeunes, notamment les femmes et les NEET, au niveau des deux régions cibles du programme bilatéral de coopération Belgique-Maroc.

Caractéristiques techniques du matériel

Le soumissionnaire doit proposer les articles repris dans le tableau ci-dessous, en respectant au minimum les caractéristiques techniques énoncées dans ce tableau.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'écartier une offre qui ne répondrait pas à ces caractéristiques minimales.

Le soumissionnaire doit faire en sorte que le matériel proposé bénéficie d'une garantie de minimum 1 année pour les articles qui nécessitent une garantie

Chaque soumissionnaire doit présenter la liste du matériel à fournir avec les fiches techniques détaillées, brochures ou catalogues, précisant les caractéristiques techniques du matériel proposé.

Les frais d'installation et la mise en marche du dit matériel restent à la charge du fournisseur. En effet, le fournisseur est tenu d'examiner les équipements livrés, installés ou non, procéder à l'installation de ceux nécessitant une installation pour le fonctionnement du matériel

Lot 1 : Equipements de construction métallique et de soudage adéquats aux umf

Postes	Designation	Caractéristiques techniques	Quantité	Repartition
1	Rouleuse manuelle asymétrique type planeur	<p><i>Caractéristiques :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Largeur utile mini : 1020 mm - Ep. Tôle minimum admissible en acier R=42 Kg/mm² : 2 mm - Diamètre du cylindre supérieur mini : 75 mm - Diamètre du cylindre inférieur mini : 75 mm 	3	1 (UMF 6) 1 (UMF 7) 1 (UMF11) voir point 1.1.25 du CSC
2	Tronçonneuse à meule à normes CE mouvement pendulaire	<p><i>Certificat de conformité aux normes NM ou à défaut aux normes CE</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Disque de tronçonnage : diamètre 350 mm - épaisseur 4 mm au minimum - Etau de serrage - Coupe biaise 0-90° - Capacité de coupe : - Rond plein de 60 mm au minimum - Tube de 110 mm au minimum - Butée de longueur escamotable - Evacuation des poussières <p><i>Manuel d'utilisation en langue Française ou à défaut en Anglais</i></p> <p><i>Installation et mise en service selon les normes en vigueur</i></p>	3	1 (UMF 6) 1 (UMF 7) 1 (UMF11) voir point 1.1.25 du CSC
3	Perceuse colonne	<p><i>Certificat de conformité aux normes NM ou à défaut aux normes CE</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Puissance moteur 2.2 kW - Alimentation triphasée 380 V / 400 V – 50 Hz - Capacité de perçage : Ø 32 mm au minimum sur acier S235 - Cône Morse de broche CM 3 au minimum - Course du mandrin 120 mm au minimum - Vitesses de broche maximale : 2000 tr/mn au minimum - Orientation de la table 360° - Distance broche – table (max.) 780 mm au minimum - Diamètre de la colonne Ø 110 mm au minimum <p><i>Accessoires inclus comprenant :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Etau à mors parallèles ouverture 120 mm au minimum - Mandrin à serrage rapide - Clef, outillage et manivelles de service <p><i>Manuel d'utilisation en langue Française ou à défaut en Anglais</i></p>	3	1 (UMF 6) 1 (UMF 7) 1 (UMF11) voir point 1.1.25 du CSC

		<i>Nota : tous les accessoires doivent être compatibles avec la machine</i>		
4	Touret meuler socle	<p>à <i>Certificat de conformité aux normes NM ou à défaut aux normes CE</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Touret à meuler sur socle métallique, équipé de 2 meules de Ø 300 mm au minimum et d'épaisseur 40 mm au minimum - Vitesse de rotation : 1450 tr/min au minimum - Puissance de moteur : 2 kW mini au minimum - Alimentation triphasée 380 V / 400 V - Chaque meule est équipée d'écran pare-étincelles en polycarbonate très résistant - Arrêt d'urgence - Système d'aspiration de poussière <p><i>Manuel d'utilisation en langue Française ou à défaut en Anglais</i></p>	3	<p>1 (UMF 6) 1 (UMF 7) 1 (UMF11) voir point 1.1.25 du CSC</p>
5	Poste soudage procédé procédé tig	<p>de <i>Certificat de conformité aux normes NM ou à défaut aux normes CE</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Courant continu DC et alternatif AC - Amorçage HF - Alimentation triphasée 400 V ±10% 50Hz - Tension à vide 70 V mini - Intensité moyenne de soudage 10 A à 300 A au minimum - Facteur de marche minimum en mode TIG 300 A à 60 % - Câble primaire longueur 3 m au minimum - Câble de masse longueur 3 m au minimum avec pince - Câble de soudage souple longueur 3 m au minimum avec pince porte électrode - Torche TIG 180 A à 60% mini, câble longueur 3m au minimum <p><i>Manuel d'utilisation en langue Française ou à défaut en Anglais</i></p> <p><i>Installation et mise en service selon les normes en vigueur, mise en service sur site</i></p>	9	<p>3 (UMF 6) 3 (UMF 7) 3 (UMF11) voir point 1.1.25 du CSC</p>
6	Poste découpe " PLASMA "	<p>de <i>Certificat de conformité aux normes NM ou à défaut aux normes CE</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Alimentation triphasée 400 ±10% 50Hz - Gamme de courant : 25 à 100A au minimum - Facteur de marche : 100A à 40% au minimum - Capacité de coupe : 40 mm au minimum - Torche complète de coupe à la main, câble longueur 7 m au minimum - Filtre à air <p><i>Manuel d'utilisation en langue Française ou à défaut en Anglais</i></p> <p><i>Installation et mise en service selon les normes en vigueur, mise en service sur site</i></p>	3	<p>1 (UMF 6) 1 (UMF 7) 1 (UMF11) voir point 1.1.25 du CSC</p>
7	Meuleuse d'angle électrique	<i>Certificat de conformité aux normes NM ou à défaut aux normes CE</i>	9	<p>3 (UMF 6) 3 (UMF 7) 3 (UMF11) voir point 1.1.25 du CSC</p>

		<ul style="list-style-type: none"> - Jeu de flasques <p>Accessoires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Clés de service - Dispositif de ponçage adapté à la meuleuse 		
8	Presse hydraulique manuelle	<p><i>Certificat de conformité aux normes NM ou à défaut aux normes CE</i></p> <p><i>Références de quelques utilisateurs en industrie au Maroc ou à défaut en Europe</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Capacité : 40 Tonnes au minimum - Course vérin : 150 mm au minimum - Retour piston automatique - Pompe manuelle ou à pied - Capacité de travail en hauteur : 600 mm au minimum <p><i>Manuel d'utilisation en langue Française ou à défaut en Anglais</i></p>	3	1 (UMF 6) 1 (UMF 7) 1 (UMF11) voir point 1.1.25 du CSC
9	Cisaille universelle électrique pour cisailage poinçonnage et grugeage	<p><i>Certificat de conformité aux normes NM ou à défaut aux normes CE</i></p> <p><i>Références de quelques utilisateurs en industrie au Maroc ou à défaut en Europe</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Capacité de cisailage sur acier doux : <ul style="list-style-type: none"> > Plat $\geq 300 \times 10$ > Cornière $\geq 80 \times 80 \times 8$ > Té $\geq 40 \times 40 \times 7$ > UPN $\geq 80 \times 45$ > Rond $\varnothing \geq 30$ mm - Capacité de poinçonnage sur acier doux \geq diam.22x13 	3	1 (UMF 6) 1 (UMF 7) 1 (UMF11) voir point 1.1.25 du CSC
10	Cisaille levier	<p><i>Certificat de conformité aux normes NM ou à défaut aux normes CE</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Cisaille col de cygne sur socle - Capacité mini de coupe sur acier doux épaisseur 4 mm - Longueur mini. Des lames 230 mm 	3	1 (UMF 6) 1 (UMF 7) 1 (UMF11) voir point 1.1.25 du CSC

Lot 2 : Matériel d'usinage manuel

Postes	Désignation	Caractéristiques techniques	Quantité
1	Touret meuler sur socle	<p><i>Certificat de conformité aux normes NM ou à défaut aux normes CE</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Touret à meuler sur socle métallique, équipé de 2 meules de $\varnothing 300$ mm au minimum et d'épaisseur 40 mm au minimum - Vitesse de rotation : 1450 tr/min au minimum - Puissance de moteur : 2 kW mini au minimum - Alimentation triphasée 380 V/400 V - Chaque meule est équipée d'écran pare-étincelles en polycarbonate très résistant - Arrêt d'urgence. - Système d'aspiration de poussière - Manuel d'utilisation en langue Française ou à défaut en Anglais 	1
2	Perceuse colonne	<p><i>Certificat de conformité aux normes NM ou à défaut aux normes CE</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Précision de concentricité garantie < 0.03 mm mesurés sur la broche - Transmission par courroies crantées et poulies d'acier. - Carters de mandrin et de poulies avec capteur de sécurité - Table de travail robuste avec rainures en "T" - Montée et descente de la table par crémaillère - Butée de profondeur réglable - Table de travail inclinable $\pm 45^\circ$ et orientable à 360° - Colonne en fonte ou acier traité de haute résistance 	1

		<ul style="list-style-type: none"> - Ecran de protection de mandrin asservi - Broche montée sur roulements à billes - Interrupteur marche/arrêt équipé d'une bobine à manque de tension -Arrêt coup de poing à accrochage <p><i>A Livrer avec :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Mandrin auto-serrant 16 mm - Mandrin porte taraud + 7 douilles - Kit de bridage - Douille de réduction CM4-CM3 et CM4-CM2 - Chasse cône - Etau à vis avec longueur des mors 140 mm mini et largeur 42 mm mini - 2 tasseaux en "T" <p><i>Caractéristiques techniques minimales :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Capacité de perçage : 25 mm mini - Cône morse CM4 - Diamètre colonne : 90 mm mini - Course de la broche : 110 mm mini - Col de cygne : 250 mm mini - Nombre de vitesses : 9 - Vitesse de broche 150Tr/min à 1750Tr/min - Dimension de table : 450 x 400 mm - Puissance moteur en kilowatts : 1 kw mini - Alimentation 400 V triphasé <p><i>N.B. : tous les accessoires doivent être compatibles avec l'équipement</i></p>	
3	Cisaille levier	<p><i>à Certificat de conformité aux normes NM ou à défaut aux normes CE</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Cisaille col de cygne sur socle - Capacité mini de coupe sur acier doux épaisseur 4 mm - Longueur mini. des lames 300 mm 	1
4	Etablis	<ul style="list-style-type: none"> - Hauteur du sol au plan du travail : 850 mm - Dimensions du plan de travail : L x l : 2000 x 800 mm - Epaisseur du plan de travail : 60 mm - Plateau du plan de travail en bois hêtre massif - Pieds en tube acier carré 50 x 50 x 2 mm mini - Traverses en tube acier carré 50 x 50 x 2 mm mini - Raisisseurs en tube acier rectangulaire 50 x 30 x 2 mm mini - 4 goussets en tôle de 4 mm d'épaisseur (sur les coins) mini - Traverse pieds avant en tube acier diamètre 35x1,5 mm mini - Embouts (bouchons) en plastique - Peinture métallique de couleur : Bleu 	2
5	Etau d'établi à mors parallèles tout acier trempé	<ul style="list-style-type: none"> - Mors de serrage en acier, interchangeables - Mâchoires à tubes - Ouverture : 170 mm au minimum - Longueur des mors : 150 mm au minimum 	4
6	Niveau bulle de précision	<ul style="list-style-type: none"> - Base prismatique, précision 0,1 mm/m - Longueur 200mm au minimum - Fioles horizontale et verticale 	2
7	Jauge d'épaisseur standard	<ul style="list-style-type: none"> - Pas 0.1 mm - Jauge à lames pas 0.1mm (20 lames au minimum) 	2
8	Règle flexible	<ul style="list-style-type: none"> - En acier à ressort inoxydable - Longueur 200 mm 	10

9	Comparateur à cadran	<ul style="list-style-type: none"> - Graduation 0.01 mm - Capacité 10mm minimum avec support à base magnétique 	2
10	Calibres d'affûtage de forets	<ul style="list-style-type: none"> - Angle 120° - Acier inoxydable 	1
11	Jauge à rayons pas de 0.5 mm	<ul style="list-style-type: none"> - Concaves et convexes, rayon de 1 à 7 mm 	2
12	Jauge à rayons pas de 1 mm	<ul style="list-style-type: none"> - Concaves et convexes : rayon de 7.5 à 15 mm 	2
13	Pied coulisse mécanique	<ul style="list-style-type: none"> - Mesure interne/externe - Lecture 1/50 - Capacité 150 mm minimum - Graduation 0.01 mm - Vis de blocage du coulisseau - Acier inox 	2
14	Jauge de profondeur à vernier	<ul style="list-style-type: none"> - Capacité 150 mm - Vis de blocage du coulisseau - Acier inox 	2
15	Marbre de traçage en fonte	<ul style="list-style-type: none"> - Dimensions de la plaque L x l x h : 300 x 400 au minimum - Précision selon DIN876 Classe 3 au minimum (ou équivalent) 	2
16	Bédane de mécanicien	<ul style="list-style-type: none"> - Tranchant de 10 mm - Longueur 200 mm minimum 	2
17	Meuleuse d'angle électrique	<p><i>Certificat de conformité aux normes NM ou à défaut aux normes CE</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Diamètre du disque mini. : 180 mm - Vitesse à vide mini : 8500 tr/mn - Alimentation 220 V- 50 Hz - Bouton de blocage de l'arbre - Interrupteur de sécurité - Poignée latérale - Carter de protection - Jeu de flasques <i>Accessoires :</i> - Clés de service - Dispositif de ponçage adapté à la meuleuse 	2
18	Burin de mécanicien	<ul style="list-style-type: none"> - Taillant de 20 mm - Longueur 200 mm minimum 	2
19	Carde à limes	<ul style="list-style-type: none"> - Planchette de 180 x 45 mm minimum 	5
20	Cisaille main bichantourneuse	<ul style="list-style-type: none"> - Longueur 220 mm minimum 	2
21	Cisaille main coupe-trou à droite	<ul style="list-style-type: none"> - Longueur 240 mm minimum 	2
22	Cisaille main coupe-trou à gauche	<ul style="list-style-type: none"> - Longueur 240 mm minimum 	2
23	Lime carrée 1/2 douce- emmanchée	<ul style="list-style-type: none"> - Longueur 200 mm minimum 	10

24	Lime ronde- 1/2 douce- emmanchée	- Longueur 200 mm minimum	10
25	Monture de- scie à métaux, extensible	- Longueur 300 mm	10
26	Jeu de lames- de scie à main- en HSS	- 100 lames 10 dents au cm - 100 lames 12 dents au cm	2
27	Pince-étau à- serrage automatique	- Capacité 70 mm minimum - Longueur 220 mm minimum	2
28	Pince multiprises	- Capacité maxi : \geq 50 mm - Longueur 220 mm minimum	2
29	Pince universelle	Longueur 180 mm minimum	2
30	Jeu de tarauds HSS	Composé de : - Jeu de 3 tarauds M6 - Jeu de 3 tarauds M8 - Jeu de 3 tarauds M10 - Jeu de 3 tarauds M12 - Jeu de 3 tarauds M14 - Jeu de 3 tarauds M16	2
31	Tourne gauche réglables	à- Capacité M 2 à M 6	2
32	Tourne gauche réglables	à- Capacité M 6 à M 12	2
33	Pointeau de- mécanicien	- Diamètre Ø 8 mm - Longueur 90 mm minimum	4
34	Pointeau de- mécanicien	- Diamètre Ø 12 mm - Longueur 120 mm minimum	4
35	Lime 1/2- ronde - 1/2 douce - emmanchée	- Longueur 300 mm	10
36	Lime plate- batarde- emmanchée	- Longueur 300 mm	10
37	Lime ronde- demi-douce emmanchée	- Longueur 300 mm	10
38	Lime 1/2- ronde- batarde- emmanchée	- Longueur 300 mm	10
39	Lime ronde- demi-douce	- Ø 6 - Longueur 200 mm	10
40	Lime ronde- batarde	- Ø 68 - Longueur 200 mm	10
41	Serre-joint de- type presse	- Serrage : 60 mm - Profondeur : 55 mm	2

	en c en acier blanc	- Diamètre vis : 12 mm	
42	Jauge de mesure Calibre	- Pour mesure cordons de soudage au 1/10 mm	1
43	Pince porte électrode à vissage	- Intensité maxi : 250 A	1
44	Pince porte électrode à vissage	- Pas à droite - Intensité maxi 400 A	1
45	Jauge de contrôle de cordons de soudure permettant de mesurer (en mm ou en pouce) :	- La côte "a" des cordons en angle - La côte "s" des cordons en angle, la surépaisseur des cordons bord à bord . - Le manque d'alignement des tôles - Les angles des chanfreins	2
46	Brosse métallique circulaire	- Compatible avec la meuleuse d'angle	2
47	Cravette à tracer avec pointe carbure	- Cravette avec pointe carbure à tracer - Longueur 150 mm - Corps hexagonal acier muni d'une agrafe - Pointe réaffûtable - Longueur : 12 mm - Diamètre 2.5 mm	2
48	Bigorne à équerre	- Equerre de 750 MM	1
49	Bigorne à billot (enclumette)	- Billot (enclumette) de 550 MM	1
50	Jeu de clés à griffes	<i>Composé de:</i> - Une Clé à griffe Long. 600 mm - Mâch. 60 mm - Une Clé à griffe Long. 1200 mm - Mâch. 140 mm	2
51	Casque de soudeur en polyester armé	- Muni des cliquets et porte cliquets nécessaires pour à la fixation du masque	2
52	Coffret des clés douilles	<i>Composition :</i> - 16 douilles minimum de 8 à 24 - Cliquet réversible - Rallonges - Cardan - Poignée coulissante	1
53	Brosse métallique à manche	- Brosse métallique à manche	1
54	Gant de soudage cuir	- 5 doigts grands manchette	1
55	Guêtre de soudeur en cuir	- Protection chaussures et bas de pantalon	1

56	Tablier de soudeur en cuir	- Protection de face des vêtements au niveau de torse et des jambes	2
57	Maillet à emboutir-fretté	- Diamètre Ø 60 mm	1
58	Maillet "tonneau"-fretté	- Diamètre Ø 60 mm	1
59	Marteau à garnir	- Tête ronde. Ø 30 minimum - Manche en bois dur	1
60	Marteau à main (rivoir)	- Poids ≥ 1000 g - Manche en bois dur	1
61	Marteau à planer	- Deux têtes rondes Ø 30 mm minimum - Manche en bois dur	1
62	Marteau à panne long	- Poids ≥ 1300 g - Manche en bois dur	1
63	Cagoule de soudure de soudeur en polyester armé	- Livré avec 25 jeux de verre teinte calibre 10,11 et 12 et verre blanc	2
64	Lunettes de soudage	Teintées (Chalumeaux)	2
65	Étau d'angle	- Serrage de pièces à souder en équerre à 90° - Système de réglage rapide des mors - Ecartement des mors 65 mm minimum	4
66	Compas secteur	- Ouverture ≥ 250mm	2
67	Compas verge - sans vernier	- Ouverture 500 mm	2
68	Compas d'épaisseur	- Longueur ≥ 250 mm	1
69	Compas d'intérieur	- Longueur ≥ 250 mm	1
70	Équerre à bride	- Précision 1/10 ^{ème} - Longueur 350 mm	1
71	Trusquin de mécanicien	- Base universelle - Hauteur ≥ 400 mm	1
72	Équerre à chapeau de mécanicien	- Longueur 200 mm	1
73	Équerre à chapeau de mécanicien	- Longueur 300 mm	1
74	Équerre d'onglet à chapeau	- Précision 1/20 ^{ème} - Longueur 150 mm	1
75	Équerre simple de mécanicien	- Précision 1/20 ^{ème} - Longueur 500 mm	1
76	Pointe tracer	- Longueur : 230 mm mini	5

77	Clé molette	à- Ouverture : 25 mm minimum	2
78	Clé molette	à- Ouverture 45 mm minimum	2
79	Règle millimétrique- 1/2 rigide-inox	- Longueur 300 mm mini	2
80	Gant docker paume en croûte de bovin	- Taille 10 - Coupe américaine - Pouce palmé - Paume doublée toile plus protège artère - Dos en toile avec élastique de serrage - Renfort cuir sur le dos - Renfort cuir sur la paume	4
81	Lanière de soudage support	de Les cabines sont composées de : sur- 1. deux séparations latérales composées de cloisons insonorisant composées de lanières coulissantes de largeur 3000 mm x hauteur 1900 mm. Les lanières Transparentes (couleur rouge ou jaune) épaisseur 2 mm, recouvrement 33% - 2. L'entrée des cabines composées de lanières coulissantes de largeur 4000 mm x hauteur 1900 mm. Les lanières Transparentes (couleur rouge ou jaune) épaisseur 2 mm, recouvrement 33% L'ensemble des cloisons insonorisantes montés sur : - Pilier et traverses en profilé d'acier sur support mobiles	1
82	Table de soudage en acier	de Structure supportant un poids de 500 Kg minimum sur quatre pieds en- Zone de travail en acier avec une épaisseur 16 mm minimum avec coins arrondit - Les pieds de la tables peint en couleur noire Dimensions : - Largeur 1600 mm - Profondeur utile 1000 mm - Hauteur 950 mm	1
83	Poste de soudage à l'arc avec électrode enrobée	de Certificat de conformité aux normes NM ou à défaut aux normes CE à- Alimentation triphasée 400 V ±10% 50Hz - Intensité moyenne de soudage à 350 A au minimum - Tension à vide: 85V au minimum - Facteur de marche : [10min/40°C] 200A/100% au minimum - Câble de masse avec prise de masse longueur 4,5m minimum - Câble de soudage souple longueur 3 m au minimum avec pince porte électrode - Manuel d'utilisation en langue Française ou à défaut en Anglais. - Installation et mise en service selon les normes en vigueur, mise en service sur site	2
84	Aspirateur de fumée de soudage mobile	de Bras d'aspiration couvrant la surface de la cabine 2mx2m au minimum - Débit d'aspiration 950 m3/h au minimum - Puissance : 1KW au minimum - Classe de filtration : E12 ou meilleur - Niveau de bruit : 72dB Maximum	1

Lot 3 : Petit Outilage.

Postes	Désignation	Caractéristiques techniques	Quantité
			Atelier Electricité
1	MARTEAU D'ÉLECTRICIEN	- Poids ≥ 300 g - Manche en bois dur	10
2	BURIN POINTU	- Longueur 200 mm minimum	10
3	TOURNEVIS ISOLE	- 3 x 100 mm minimum, Lame en acier chrome vanadium	20
4	POUR VIS A FENTE	- 5 x 100 mm minimum, Lame en acier chrome vanadium	20
5	MANCHE	- 6,5 x 150 mm minimum, Lame en acier chrome vanadium	20
6	ACETATE	- 5 x 150 mm minimum, Lame en acier chrome vanadium	20
7	Référence :	- 6,5 x 200 mm minimum, Lame en acier chrome vanadium	20
8		- 10 x 250 mm minimum, Lame en acier chrome vanadium	20
9	TOURNEVIS POUR VIS A EMPREINTE	- Tournevis cruciforme N° 0	20
10	PHILLIPS MANCHE	- Tournevis cruciforme N° 1	20
11	ACETATE	- Tournevis cruciforme N° 2	20
12	Référence :	- Tournevis cruciforme N° 3	20
13		- Tournevis cruciforme N° 4	20
14	PINCE UNIVERSELLE	- Longueur 160 mm minimum - Branches gainées	20
15	PINCE COUPANTE DIAGONALE	- Longueur 160 mm minimum - Branches gainées	20
16	PINCE A DENUDER LE FIL ELECTRIQUE	- Largeur du Bec : 8 mm - Longueur : 160 mm minimum - Branches gainées	20
17	PINCE PLATE CHROMÉE ET ISOLÉE	- Longueur : 160 mm minimum - Branches gainées	10
18	PINCE A SERTIR LES COSSES	- Capacité : 0.75 à 6 mm minimum - Longueur : 220 mm minimum - Manches isolées	10
19	PINCE POUR COLLIER COLSON	- Capacité : 2.4 à 9 mm minimum	10
20	LIME PLATE BATARDE DEMI DOUCE	- Taille croisée de 200 mm - Manche plastique	2
21	LIME PLATE BATARDE DOUCE	- Taille croisée de 200 mm - Manche plastique	2
22	LIME RONDE BATARDE DEMI DOUCE	- Taille croisée de 200 mm - Manche plastique	2
23	LIME RONDE BATARDE DOUCE	- Taille croisée de 200 mm - Manche plastique	2
24	LIME ½ RONDE ½ DOUCE	- Taille croisée de 200 mm - Manche plastique	2
25	LIME ½ RONDE DOUCE	- Taille croisée de 200 mm - Manche plastique	2

26	LIME TRIANGULAIRE DEMI DOUCE	- Taille croisée de 200 mm - Manche plastique	2
27	LIME TRIANGULAIRE DOUCE	- Taille croisée de 200 mm - Manche plastique	2
28	CISEAU D'ELECTRICIEN	- Manches isolées	20
29	COUTEAU D'ELECTRICIEN A UNE SEULE LAME	- Lame Serpette - Manche Bois	10
30	METRE RUBAN DE 2 M ou 3M	- Boîtier métalo plastique - Retour automatique du ruban	10
31	MONTURE DE SCIE A MAIN METAUX	- Arc en tube acier rectangulaire ou rond - Poignée revolver en alliage moulé - Tension directe par vis papillon en bout de la lame - Livrée avec une lame de 300 mm	5
32	COUPE TUBE PLASTIQUE ET PVC	- Corps : alliage léger - Molette : acier spécial à coupe rapide - Roulette à gorge permettant la coupe au ras des collets - Capacité maximum de coupe : 30 mm minimum - Présentation laquée	5
33	CLES PLATES Référence :	- De 6 mm en acier chrome vanadium	5
34		- De 7 mm en acier chrome vanadium	5
35		- De 8 mm en acier chrome vanadium	5
36		- De 9 mm en acier chrome vanadium	5
37		- De 10 mm en acier chrome vanadium	5
38		- De 11 mm en acier chrome vanadium	5
39		- De 12 mm en acier chrome vanadium	5
40		- De 13 mm en acier chrome vanadium	5
41	CLES A PIPE DEBOUCHEES Référence :	- De 6 mm en acier chrome vanadium	5
42		- De 7 mm en acier chrome vanadium	5
43		- De 8 mm en acier chrome vanadium	5
44		- De 9 mm en acier chrome vanadium	5
45		- De 10 mm en acier chrome vanadium	5
46		- De 11 mm en acier chrome vanadium	5
47		- De 12 mm en acier chrome vanadium	5
48		- De 13 mm en acier chrome vanadium	5
49	PERCEUSE PERCUSSION ELECTRIQUE PORTATIVE	A- Capacité de perçage dans l'acier : 13 mm +/- 1 mm - Tension d'alimentation : 220V - Puissance absorbée : 950 Watts minimum - Mandrin à clé	1
50	JEU DE 10 CLES A 6 PANS COUDEES	- Dimensions : 1,5 à 10	1
51	FORET HELICOIDAL QUEUE CYLINDRIQUE ACIER HSS Référence :	- Diamètre : 0,6 mm	5
52		- Diamètre : 0,8 mm	5
53		- Diamètre : 1 mm	5
54		- Diamètre : 1,2 mm	5
55		- Diamètre : 1,3 mm	5
56		- Diamètre : 1,5 mm	5
57		- Diamètre : 1,8 mm	5
58		- Diamètre : 2 mm	5

Lot 4 : Matière d'œuvre

Postes	Désignation et caractéristiques techniques	Quantités	
		Atelier Electricité I	Atelier Electricité II
1	Fusible à cartouche 10x38 15 A	20	
2	Fusible à cartouche 10x38 25 A	20	
3	Câble (2P + T) 2,5 mm ²	100	
4	Câble (3P + T) 2,5 mm ²	100	
5	Câble (3P +N+ T) 2,5 mm ²	100	
6	Conducteur rigide 1,5 mm ²	100	
7	Conducteur rigide 2,5 mm ²	100	
8	Conducteur souple 1,5 mm ²	500	
9	Conducteur souple 2,5 mm ²	300	
10	Barrettes de raccordement cap 10 mm ²	50	
11	Barrettes de raccordement cap 16mm ²	50	
12	Barrettes de raccordement cap 4 mm ²	50	
13	Barrettes de raccordement cap 8mm ²	50	
14	Boîte de dérivation ronde en plastique D 60 mm	20	
15	Boîte de dérivation PVC 100 x 100 mm	20	
16	Boîte de dérivation carrée 80 x 80	20	
17	Ruban isolant	10	
18	Conduit PVC IRO N° 11 (barre de 2 mètres)	20	
19	Coude 90° IRO N° 11	20	
20	Té en plastique pour tube IRO N° 11	20	
21	Té en plastique pour tube IRO N° 13	20	
22	Coude 90° FF Plastique pour tube flexible D11	20	
23	Moulure 30x10 mm (barre de 2 mètres)	20	
24	Goulotte PVC de 30x25 mm (barre de 2 mètres)	20	
25	Collier Atlas D 16 mm avec pattes à vis	100	
26	Collier Atlas D 18 mm avec pattes à vis	100	
27	Collier Atlas D 28 mm avec pattes à vis	100	
28	Disjoncteur bipolaire 220 V, 10 A	25	
29	Disjoncteur différentiel monophasé 220 V, 10 à 30 A, 300 mA	5	
30	Disjoncteur différentiel triphasé 220V/380V, 60 A, 300 mA	2	
31	Disjoncteur tétrapolaire magnétothermique 220V/380V, 25A (fixation sur rail)	25	
32	Interrupteur va-et-vient	25	
33	Interrupteur double allumage saillant en plast	25	
34	Interrupteur double va et vient plexo étanche 10 A-220 V	25	
35	Interrupteur simple allumage	25	
36	Bouton poussoir unipolaire apparent flexo - étanche	25	
37	Prise de courant 2P + T apparent	50	
38	Boîte rectangulaire 180 mm x 140 mm	20	
39	Télérupteur bipolaire 220 V, 10 A (fixation sur rail Oméga)	20	
40	Minuterie modulaire 220 V, 16 A (fixation sur rail Oméga)	20	
41	Sonnerie 220 V	20	
42	Rosace en plastique pour douille B22 (droit)	20	

43	Rail DIN barre 2 mètres	40	
44	Lampe à incandescence E27-220V-100W	25	
45	Lampe B22 / 240 V	25	
46	Douille B22	25	
47	Douille E27	25	
48	Réglette complète pour tube fluorescent avec starter 18w	20	
49	Réglette complète pour tube fluorescent instantané 18w	20	
50	Tube fluorescent 40 W à allumage par stater	20	
51	Tube fluorescent 40 W à allumage instantané	20	
52	Starter pour tube fluorescent	20	
53	Ballaste pour tube fluorescent à starter	20	
54	Ballaste pour tube fluorescent à allumage instantané	20	
55	Gâche électrique 12V + transfo 220V/12V	20	
56	Bloc de contacts auxiliaires instantané 2F + 20	25	
57	Bloc de contacts auxiliaires instantané 1F + 10	25	
58	Bloc de contacts temporisés au repos	25	
59	Bloc de contacts temporisés au travail	25	
60	Boîte à deux boutons-poussoirs MA – AR	25	
61	Boîte à trois boutons-poussoirs MA – AR – MA	25	
62	Cosse pour conducteur 1,5 mm ²	100	
63	Cosse pour conducteur 2,5 mm ²	100	
64	Boite à 3 Lampes de signalisation 220V	25	
65	Transformateur 220V / 24 V	5	
66	Sectionneur porte - fusible 25A pour fusible 10x38	10	
67	Contacteur tripolaire bobine 220V ; 50Hz	25	
68	Relais thermique triphasé 9 - 13A pour moteur	25	
69	Transformateur 220V / 24 V avec prise médiane	5	
70	Commutateur deux positions	25	
71	Commutateur trois positions	25	
72	Capteur de position « fin de course » électrique	25	
73	Vis tête fraisé et écrou M4 x 30	200	
74	Cheville en plastique D 10 paquet de 100	100	
75	Cheville en plastique D 8 paquet de 100	100	
76	Collier Colson 3,5 x 140 mm	100	
77	Bloc de jonction fixe sur rail Oméga	100	
78	Goulotte perforée en PVC 60 x 42 mm	40	
79	Chemin de câble en acier perforé avec min hauteur 50 mm, largeur 100 mm, épaisseur 0-75 mm	60	
80	Colle pour tube PVC	20	
81	Câble multiconducteur 5 paires pour interphone	50	
82	Contacteur tétrapolaire 220 V ; 50Hz	25	
83	Condensateur électrolytique 63 V ; 100 mF		25
84	Condensateur électrolytique 63 V ; 4,7 mF		25
85	Condensateur électrolytique 63 V ; 47 mF		25
86	Condensateur électrolytique 63 V ; 1000 mF		25
87	Condensateur électrolytique 63 V ; 1mF		25
88	Condensateur électrolytique 63 V ; 220 mF		25
89	Condensateur électrolytique 63 V ; 22mF		25

90	Condensateur 250 V ; 1000 mF		25
91	Condensateur 250 V ; 4700 mF		25
92	Condensateur 400 V ; 0,1 mF		25
93	Condensateur 400 V ; 0,47mF		25
94	Condensateur 0,33nF		25
95	Condensateur 1µF/25V		25
96	Condensateur 10µF/40V		25
97	Condensateur 100nF		25
98	Condensateur 10nF		25
99	Condensateur 1nF		25
100	Condensateur 22µF/25V		25
101	Condensateur 220nF		25
102	Condensateur 22nF		25
103	Condensateur 470nF		25
104	Condensateur 47nF		25
105	Condensateur 22pF		25
106	Condensateur 16 V ; 470 mF		25
107	Résistance CR 52 1W 100 Ω		50
108	Résistance CR 52 1W 10 Ω		50
109	Résistance CR 52 1W 470 Ω		50
110	Résistance CR 52 1W 47 Ω		50
111	Résistance SFR 25 1/4W 1 kΩ		50
112	Résistance SFR 25 1/4W 1,2 kΩ		50
113	Résistance SFR 25 1/4W 1,5 kΩ		50
114	Résistance SFR 25 1/4W 120 Ω		50
115	Résistance SFR 25 1/4W 15 kΩ		50
116	Résistance SFR 25 1/4W 150 kΩ		50
117	Résistance SFR 25 1/4W 150 Ω		50
118	Résistance SFR 25 1/4W 1 MΩ		50
119	Résistance SFR 25 1/4W 2,2 kΩ		50
120	Résistance SFR 25 1/4W 2,2 MΩ		50
121	Résistance SFR 25 1/4W 2,7 kΩ		50
122	Résistance SFR 25 1/4W 220 Ω		50
123	Résistance SFR 25 1/4W 270 Ω		50
124	Résistance SFR 25 1/4W 3,3 kΩ		50
125	Résistance SFR 25 1/4W 330 Ω		50
126	Résistance SFR 25 1/4W 4,7 kΩ		50
127	Résistance SFR 25 1/4W 4,7 MΩ		50
128	Résistance SFR 25 1/4W 470 Ω		50
129	Résistance SFR 25 1/4W 10 kΩ		50
130	Résistance SFR 25 1/4W 100 kΩ		50
131	Résistance SFR 25 1/4W 330 kΩ		50
132	Résistance SFR 25 1/4W 47 kΩ		50
133	Résistance SFR 25 1/4W 470 kΩ		50
134	Potentiomètre 1 kΩ à 100 kΩ, 1W à 5W		10
135	Potentiomètre 1 kΩ à 220 kΩ, 1W à 5W		10
136	Cellule photoélectrique (phototransistor)		20
137	Diode électroluminescente verte 5 mm		50

138	Diode électroluminescente jaune 5 mm		50
139	Diode électroluminescente rouge 5mm		50
140	Diode électroluminescente bleu 5 mm		50
141	Diode électroluminescente infra-rouge		50
142	Diac tension blocage 400 V ; I =1 A		10
143	Diode Zener 1,3W 12V		50
144	Diode Zener 1,3W 15V		50
145	Diode Zener 1,3W 3,3V		50
146	Diode Zener 1,3W 4,7V		50
147	Diode Zener 1,3W 5,1V		50
148	Diode 1N4004		50
149	Diode 1N4007		50
150	Diode 1N4148		50
151	Diode 1N4733		50
152	Sonde d'oscilloscope		8
153	Photodiodes		10
154	Photo - thyristor pour détection		10
155	Pont redresseur 4A ; 600V		10
156	Régulateur de tension 12 V 7812C		10
157	Régulateur de tension -12 V 7912C		10
158	Régulateur de tension 15 V 7815C		10
159	Régulateur de tension -15 V 7915C		10
160	Régulateur de tension 24V 7824C		10
161	Régulateur de tension 5V 7805C		10
162	Régulateur de tension 5V 7905C		10
163	Thyristor TIC 106		10
164	Transistor BC 327		10
165	Transistor BC 337		10
166	Transistor NPN 2N 2222		20
167	Transistor unijonction 2N 2646		10
168	Transistor 2N 4401		10
169	Transistor 2N 4403		10
170	Transistor TIP 32C		10
171	Transistor TIP 41		10
172	Triac tension blocage 400 V ; I = 20A		10
173	Lame de scie à main L300mm		5
174	Plaquette de montage électronique (Labdec)		24
175	Circuit intégré NON 74LS04		10
176	Circuit intégré ET 74LS08		10
177	Circuit intégré NAND 74LS00		10
178	Circuit intégré NOR 74LS02		10
179	Circuit intégré OU 74LS32		10
180	Circuit intégré OU EXCLUSIF 74LS86		10
181	Circuit intégré additionneur 74LS83		10
182	Circuit intégré compteur décimal 74LS160		10
183	Circuit intégré bascule D 74LS74		10
184	Circuit intégré bascule JK à front descendant 74LS76		10
185	Circuit intégré BCD/7 segments 74LS47		10

186	Circuit intégré BCD/7 segments 74LS48		10
187	Circuit intégré compteur 2-5 74LS90		10
188	Circuit intégré compteur 74LS92		10
189	Circuit intégré registre à décalage 74LS95		10
190	Conducteur rigide \varnothing 0,5 mm		20
191	Afficheur 7 segments à anode commune		10
192	Afficheur 7 segments à cathode commune		10
193	Transformateur 220V/2x12V 18VA		5
194	Transformateur 220V/2x6V 18VA		5
195	Amplificateur opérationnel 741		15
196	Support pour circuit intégré 8 broches		10
197	Support pour circuit intégré 14 broches		10
198	Support pour circuit intégré 16 broches		10
199	Support pour circuit intégré 18 broches		10
200	Support pour circuit intégré 40 broches		10
201	Cellule Photoconductrice LDR 5 mm		10
202	Circuit Intégré CD 4017		10
203	Circuit Intégré CD 4070		10
204	Circuit Intégré CD 4093		10
205	Circuit Intégré CD 4511		10
206	Circuit Intégré LM 317		10
207	Circuit Intégré LM 324		10
208	Circuit Intégré LM 335		10
209	Circuit Intégré LM 337		10
210	Circuit Intégré LM 339		10
211	Circuit Intégré NE 555		10
212	Microcontrôleur PIC 16F84A		1
213	Microcontrôleur PIC 16F877		1
214	Quartz 4Mhz		20
215	Kit Arduino complet		1
216	Bread bord power supply		2
217	Capteur humidité du sol		2
218	Détecteur de mouvement		2
219	Module suiveur de ligne		2
220	Module transmission sans fils avec antenne		2
221	RTC Real time clock		2
222	Capteur à effet Hall		2
223	Convertisseur I2C pour LCD		2
224	Convertisseur RS485 pour Arduino		2
225	DHT 11 Capteur température et humidité		2
226	Easy driver V4,4		2
227	Ecran LCD TFT tactile 3,2"		2
228	Emetteur LASER Rouge		2
229	Lecteur RFID 13Mhz + 2 Tags		2
230	Micro servomoteur SG90		2
231	Micro USB to DIP		2
232	Module LED RGB		2
233	Moteur pas à pas avec driver ULN 2003		2

234	MPU6050 Gyroscope + accéléromètre 3 axes		2
235	Support pour arduino nano		2
236	Switch ON/OFF		2
237	MOC 3011		2
238	Pile 9 V		10
239	Pile 1,5 V		10

Conditions de livraison

Les équipements du **Lot 1** seront livrés aux sites bénéficiaires suivants :

- **UMF 6** : ISTA Driouch, Commune Mtalssa Driouch (Route d'entrée de Driouch, à côté de l'Oued Kurt, Commune Urbaine de Driouch) ;
- **UMF 7** : Village de la formation professionnelle OFPPT Tahanaouat, Centre-ville Tahanaouat ;
- **UMF 11** : ISTA Ouled Taima, Boulevard Mohamed Abdou, Nouveau Quartier Administratif, Ouled Teima.

Les équipements des **Lots 2, 3 et 4** seront livrés au **Centre de Formation Professionnelle Ben Tayeb** (Route de Taferssit P6203, en face de la brigade de la gendarmerie royale Ben Tayeb – Province de Driouch).

Toutefois, et pour des raisons exceptionnelles dûment justifiées et à la demande de l'OFPPT, la liste des sites bénéficiaires et la répartition peuvent être modifiées sans impact sur les prix ou autres conditions du marché.

Avant de commencer les livraisons, le titulaire doit transmettre à Enabel :

Un planning prévisionnel de livraison au moins quinze (15) jours avant le début des livraisons dans les sites bénéficiaires.

Toutefois et pour des raisons exceptionnelles dûment justifiées et à la demande de l'OFPPT, la liste des sites bénéficiaires et la répartition dudit planning peut être modifiée sans impact sur les prix ou autres conditions du marché.

La livraison se fait en DAP. Les opérations de transport, de chargement, de déchargement, de déballage et d'emballage, d'installation sont à la charge exclusive du titulaire et sont effectuées sous sa responsabilité et ce dans les sites bénéficiaires .

La garantie

Le titulaire garantit que tout l'équipement livré en exécution du marché est neuf, n'a jamais été utilisé, est du modèle le plus récent en service et inclue toutes les dernières améliorations en matière de conception et de matériau ;

Le titulaire garantit en outre que tout l'équipement livré en exécution du marché n'aura aucune défectuosité due à sa conception, aux matériaux utilisés ou à sa mise en œuvre (sauf dans le cas où la conception et/ou le matériau requis par les spécifications du marché), qui peut se révéler pendant l'utilisation normale de l'équipement livré, dans les conditions prévalant dans les établissements de formation Professionnelles de l'OFPPT.

Pendant la période de garantie, les techniciens du fournisseur interviendront dans un délai de **quinze (15) jours** à partir du lendemain de la notification au fournisseur par l'OFPPT des pannes des équipements concernés.

Les frais de récupération ou de remplacement des équipements défectueux sont à la charge exclusive de ce dernier.

6. Formulaires

6.1. Fiche d'identification

4.12.6 Personne physique

I. DONNÉES PERSONNELLES					
NOM(S) DE FAMILLE ⁹					
PRÉNOM(S)					
DATE DE NAISSANCE					
JJ		MM		AAAA	
LIEU DE NAISSANCE (VILLE, VILLAGE)			PAYS DE NAISSANCE		
TYPE DE DOCUMENT D'IDENTITÉ					
CARTE D'IDENTITÉ		PASSEPORT		PERMIS DE CONDUIRE ¹⁰	
AUTRE ¹¹					
PAYS ÉMETTEUR					
NUMÉRO DE DOCUMENT D'IDENTITÉ					
NUMÉRO D'IDENTIFICATION PERSONNEL ¹²					
ADRESSE PRIVÉE			PERMANENTE		
CODE POSTAL		BOITE POSTALE		VILLE	
RÉGION ¹³			PAYS		
TÉLÉPHONE PRIVÉ					
COURRIEL PRIVÉ					
II. DONNÉES COMMERCIALES			Si OUI, veuillez fournir vos données commerciales et joindre des copies des justificatifs officiels.		

⁹ Comme indiqué sur le document officiel.

¹⁰ Accepté uniquement pour la Grande-Bretagne, l'Irlande, le Danemark, la Suède, la Finlande, la Norvège, l'Islande, le Canada, les États-Unis et l'Australie.

¹¹ A défaut des autres documents d'identités : titre de séjour ou passeport diplomatique.

¹² Voir le tableau des dénominations correspondantes par pays.

¹³ Indiquer la région, l'état ou la province uniquement pour les pays non-membres de l'UE, à l'exclusion des pays de l'AELE et des pays candidats.

Vous dirigez votre propre entreprise sans personnalité juridique distincte (vous êtes entrepreneur individuel, indépendant, etc.) et en tant que tel, vous fournissez des services à la Commission ou à d'autres institutions, agences et organes de l'UE?	OUI NON	NOM DE L'ENTREPRISE (le cas échéant)
		NUMÉRO DE TVA NUMÉRO D'ENREGISTREMENT LIEU DE L'ENREGISTREMENT VILLE
		PAYS
DATE	SIGNATURE	

4.12.7 Entité de droit privé/public ayant une forme juridique

NOM OFFICIEL ¹⁴				
NOM COMMERCIAL (si différent)				
ABRÉVIATION				
FORME JURIDIQUE				
TYPE	A BUT LUCRATIF			
D'ORGANISATION	SANS BUT LUCRATIF	ONG	OUI	NON
NUMÉRO DE REGISTRE PRINCIPAL ¹⁶				
NUMÉRO DE REGISTRE SECONDAIRE				
(le cas échéant)				
LIEU DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL	VILLE	PAYS		
DATE DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL	JJ	MM	AAAA	
NUMÉRO DE TVA				
ADRESSE DU SIEGE SOCIAL				
CODE POSTAL	BOITE POSTALE	VILLE		
PAYS	TÉLÉPHONE			
COURRIEL				
DATE	CACHET			

¹⁴ Dénomination nationale et sa traduction en EN ou FR, le cas échéant.

¹⁵ ONG = Organisation non gouvernementale, à remplir pour les organisations sans but lucratif.

¹⁶ Le numéro d'enregistrement au registre national des entreprises. Voir le tableau des dénominations correspondantes par pays.

SIGNATURE DU REPRÉSENTANT AUTORISÉ	
---	--

4.12.8 Entité de droit public¹⁷

NOM OFFICIEL ¹⁸			
ABRÉVIATION			
NUMÉRO DE REGISTRE PRINCIPAL ¹⁹			
NUMÉRO DE REGISTRE SECONDAIRE			
(le cas échéant)			
LIEU DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL	VILLE	PAYS	
DATE DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL	JJ	MM	AAAA
NUMÉRO DE TVA			
ADRESSE OFFICIELLE			
CODE POSTAL	BOITE POSTALE	VILLE	
PAYS	TÉLÉPHONE		
COURRIEL			
DATE	CACHET		
SIGNATURE DU REPRÉSENTANT AUTORISÉ			

¹⁷ Entité de droit public DOTÉE DE LA PERSONNALITÉ JURIDIQUE: entité de droit public capable de se représenter elle-même et d'agir en son nom propre, c'est-à-dire capable d'ester en justice, d'acquérir et de se défaire des biens, et de conclure des contrats. Ce statut juridique est confirmé par l'acte juridique officiel établissant l'entité (loi, décret, etc.).

¹⁸ Dénomination nationale et sa traduction en EN ou FR, le cas échéant.

¹⁹ Numéro d'enregistrement de l'entité au registre national.

6.2. Formulaire d'offre – Prix – LOT 1

En déposant cette offre, le soumissionnaire s'engage à exécuter lot 1 du marché visé, conformément aux dispositions du CSC **MAR23001-10169** et déclare explicitement accepter toutes les conditions énumérées dans le CSC et renoncer aux éventuelles dispositions dérogatoires comme ses propres conditions.

Le soumissionnaire s'engage à exécuter le marché public aux prix suivants exprimés en dirhams marocains et hors TVA :

N° poste	Désignation	Unité	Quantité indicative	P.U en dhs ou € HT	Total en dhs ou € HT
1	Rouleuse manuelle asymétrique type planeur	U	3		
2	Tronçonneuse à meule à mouvement pendulaire	U	3		
3	Perceuse à colonne	U	3		
4	Touret à meuler sur socle	U	3		
5	Poste de soudage procédé arc-tig	U	9		
6	Poste de découpe " PLASMA "	U	3		
6	Poste de découpe " PLASMA "	U	9		
7	Meuleuse d'angle électrique	U	3		
8	Presse hydraulique manuelle	U	3		
9	Cisaille universelle électrique	U	3		
10	Cisaille à levier	U	3		
Total en dhs ou € Hors TVA					
Taux et Montant TVA					
Total en dhs ou € toutes Taxes Comprises					
Délai de livraison (maximum 60 jours calendrier) : Jours calendrier					

Les offres présentant un délai de livraison supérieur à celui spécifié seront rejetées.

Pourcentage TVA :%.

Fait à le

Signature manuscrite originale / nom de la personne habilitée à engager l'entité soumissionnaire :

.....

6.3. Formulaire d'offre – Prix – LOT 2

En déposant cette offre, le soumissionnaire s'engage à exécuter lot 2 du marché visé, conformément aux dispositions du CSC **MAR23001-10169** et déclare explicitement accepter toutes les conditions énumérées dans le CSC et renoncer aux éventuelles dispositions dérogatoires comme ses propres conditions.

Le soumissionnaire s'engage à exécuter le marché public aux prix suivants exprimés en dirhams marocains et hors TVA :

N° poste	Désignation	Unité	Quantité indicative	P.U en dhs ou € HT	Total en dhs ou € HT
1	Touret à meuler sur socle	U	1		
2	Perceuse à colonne	U	1		
3	Cisaille à levier	U	1		
4	Etablis	U	2		
5	Etau d'établi à mors parallèles tout acier trempé	U	4		
6	Niveau à bulle de précision	U	2		
7	Jauge d'épaisseur standard	U	2		
8	Règle flexible	U	10		
9	Comparateurs à cadran	U	2		
10	Calibres d'affûtage de forets	U	1		
11	Jauges à rayons pas de 0.5 mm	U	2		
12	Jauges à rayons pas de 1 mm	U	2		
13	Pied à coulisse mécanique	U	2		

14	Jauge de profondeur à vernier	U	2		
15	Marbre de traçage en fonte	U	2		
16	Bédane de mécanicien	U	2		
17	Meuleuse d'angle électrique	U	2		
18	Burin de mécanicien	U	2		
19	Carde à limes	U	5		
20	Cisaille à main bichantourneuse	U	2		
21	Cisaille à main coupe-trou à droite	U	2		
22	Cisaille à main coupe-trou à gauche	U	2		
23	Lime carrée 1/2 douce-emmanchée	U	10		
24	Lime ronde-1/2 douce-emmanchée	U	10		
25	Monture de scie à métaux, extensible	U	10		
26	Jeu de lames de scie à main en HSS	U	2		
27	Pince-étau à serrage automatique	U	2		
28	Pince multiprises	U	2		
29	Pince universelle	U	2		
30	Jeu de tarauds HSS	U	2		

31	Tourne à gauche réglables	U	2		
32	Tourne à gauche réglables	U	2		
33	Pointeau de mécanicien	U	4		
34	Pointeau de mécanicien	U	4		
35	Lime 1/2 ronde - 1/2 douce - emmanchée	U	10		
36	Lime plate-batarde-emmanchée	U	10		
37	Lime ronde demi-douce emmanchée	U	10		
38	Lime 1/2 ronde-batarde- emmanchée	U	10		
39	Lime ronde demi-douce	U	10		
40	Lime ronde batarde	U	10		
41	Serre-joint de type presse en c en acier blanc	U	2		
42	Jauge de mesure Calibre	U	1		
43	Pince porte électrode à vissage	U	1		
44	Pince porte-électrode à vissage	U	1		
45	Jauge de contrôle de cordons de soudure permettant de mesurer (en mm ou en pouce)	U	2		
46	Brosse métallique circulaire	U	2		

47	Crayon à tracer avec pointe carbure	U	2		
48	Bigorne à équerre	U	1		
49	Bigorne de billot (enclumette)	U	1		
50	Jeu de clés à griffes	U	2		
51	Casque de soudeur en polyester armé	U	2		
52	Coffret des clés à douilles	U	1		
53	Brosse métallique à manche	U	1		
54	Gant de soudage cuir	U	1		
55	Guêtre de soudeur en cuir	U	1		
56	Tablier de soudeur en cuir	U	2		
57	Maillet à emboutir-fretté	U	1		
58	Maillet "tonneau"-fretté	U	1		
59	Marteau à garnir	U	1		
60	Marteau à main (rivoir)	U	1		
61	Marteau à planer	U	1		
62	Marteau à panne en long	U	1		
63	Cagoule de soudure de soudeur en polyester armé	U	2		

64	Lunettes de soudage	U	2		
65	Étau d'angle	U	4		
66	Compas à secteur	U	2		
67	Compas à verge - sans vernier	U	2		
68	Compas d'épaisseur	U	1		
69	Compas d'intérieur	U	1		
70	Equerre à bride	U	1		
71	Trusquin de mécanicien	U	1		
72	Equerre à chapeau de mécanicien	U	1		
73	Equerre à chapeau de mécanicien	U	1		
74	Equerre d'onglet à chapeau	U	1		
75	Equerre simple de mécanicien	U	1		
76	Pointe à tracer	U	5		
77	Clé à molette	U	2		
78	Clé à molette	U	2		
79	Règle millimétré-1/2 rigide-inox	U	2		
80	Gant docker paume en croûte de bovin	U	4		

81	Lanière de soudage sur support	U	1		
82	Table de soudage en acier	U	1		
83	Poste de soudage à l'arc avec électrode enrobée	U	2		
84	Aspirateur de fumée de soudage mobile	U	1		
Total en dhs ou € Hors TVA					
Taux et Montant TVA					
Total en dhs ou € toutes Taxes Comprises					
Délai de livraison (maximum 60 jours calendrier) : Jours calendrier					
Les offres présentant un délai de livraison supérieur à celui spécifié seront rejetées.					

Pourcentage TVA :%.

Fait à le

Signature manuscrite originale / nom de la personne habilitée à engager l'entité soumissionnaire :

.....

6.4. Formulaire d'offre – Prix – LOT 3

En déposant cette offre, le soumissionnaire s'engage à exécuter lot 3 du marché visé, conformément aux dispositions du CSC **MAR23001-10169** et déclare explicitement accepter toutes les conditions énumérées dans le CSC et renoncer aux éventuelles dispositions dérogatoires comme ses propres conditions.

Le soumissionnaire s'engage à exécuter le marché public aux prix suivants exprimés en dirhams marocains et hors TVA :

N° poste	Désignation	Unité	Quantité indicative	P.U en dhs ou € HT	Total en dhs ou € HT
1	MARTEAU D'ÉLECTRICIEN	U	10		
2	BURIN POINTU	U	10		
3	TOURNEVIS ISOLE POUR VIS A FENTE MANCHE ACETATE	-	20		
4	(Voir détail référence sur TDRs)	U	20		
5		U	20		
6		U	20		
7		U	20		
8		U	20		
9	TOURNEVIS POUR VIS A EMPREINTE PHILLIPS MANCHE ACETATE	U	20		
10	(Voir détail référence sur TDRs)	U	20		
11		U	20		
12		U	20		
13		U	20		
14	PINCE UNIVERSELLE	U	20		
15	PINCE COUPANTE DIAGONALE	U	20		
16	PINCE A DENUDER LE FIL ELECTRIQUE	U	20		
17	PINCE PLATE CHROMÉE ET ISOLÉE	U	10		
18	PINCE A SERTIR LES COSSES	U	10		
19	PINCE POUR COLLIER COLSON	U	10		
20	LIME PLATE BATARDE DEMI DOUCE	U	2		
21	LIME PLATE BATARDE DOUCE	U	2		
22	LIME RONDE BATARDE DEMI DOUCE	U			

23	LIME RONDE BATARDE DOUCE	U	2		
24	LIME ½ RONDE ½ DOUCE	U	2		
25	LIME ½ RONDE DOUCE	U	2		
26	LIME TRIANGULAIRE DEMI DOUCE	U	2		
27	LIME TRIANGULAIRE DOUCE	U	2		
28	CISEAU D'ELECTRICIEN	U	20		
29	COUTEAU D'ELECTRICIEN A UNE SEULE LAME	U	10		
30	METRE RUBAN DE 2 M ou 3M	U	10		
31	MONTURE DE SCIE A MAIN A METAUX	U	5		
32	COUPE TUBE PLASTIQUE ET PVC	U	1		
33	CLES PLATES (Voir détail référence sur TDRs)	U	5		
34		U	5		
35		U	5		
36		U	5		
37		U	5		
38		U	5		
39		U	5		
40		U	5		
41	CLES A PIPE DEBOUCHEES (Voir détail référence sur TDRs)	U	5		
42		U	5		
43		U	5		
44		U	5		
45		U	5		
46		U	5		
47		U	5		
48		U	5		
49	PERCEUSE A PERCUSSION ELECTRIQUE PORTATIVE	U	1		
50	JEU DE 10 CLES A 6 PANS COUDEES	U	5		
51		U	5		

52	FORET HELICOIDAL QUEUE CYLINDRIQUE ACIER HSS (Voir détail référence sur TDRs)	U	5			
53		U	5			
54		U	5			
55		U	5			
56		U	5			
57		U	5			
58		U	5			
Total en dhs ou € Hors TVA						
Taux et Montant TVA						
Total en dhs ou € toutes Taxes Comprises						
Délai de livraison (maximum 60 jours calendrier) : Jours calendrier						
Les offres présentant un délai de livraison supérieur à celui spécifié seront rejetées.						

Pourcentage TVA :%.

Fait à le

Signature manuscrite originale / nom de la personne habilitée à engager l'entité soumissionnaire :

6.5. Formulaire d'offre – Prix – LOT 4

En déposant cette offre, le soumissionnaire s'engage à exécuter lot 4 du marché visé, conformément aux dispositions du CSC **MAR23001-10169** et déclare explicitement accepter toutes les conditions énumérées dans le CSC et renoncer aux éventuelles dispositions dérogatoires comme ses propres conditions.

Le soumissionnaire s'engage à exécuter le marché public aux prix suivants exprimés en dirhams marocains et hors TVA :

N° poste	Désignation	Unité	Quantité indicative	P.U en dhs ou € HT	Total en dhs ou € HT
1	Fusible à cartouche 10x38 15 A	U	20		
2	Fusible à cartouche 10x38 25 A	U	20		
3	Câble (2P + T) 2,5 mm ²	U	100		
4	Câble (3P + T) 2,5 mm ²	U	100		
5	Câble (3P +N+ T) 2,5 mm ²	U	100		
6	Conducteur rigide 1,5 mm ²	U	100		
7	Conducteur rigide 2,5 mm ²	U	100		
8	Conducteur souple 1,5 mm ²	U	500		
9	Conducteur souple 2,5 mm ²	U	300		
10	Barrettes de raccordement cap 10 mm ²	U	50		
11	Barrettes de raccordement cap 16mm ²	U	50		
12	Barrettes de raccordement cap 4 mm ²	U	50		
13	Barrettes de raccordement cap 8mm ²	U	50		
14	Boîte de dérivation ronde en plastique D 60 mm	U	20		
15	Boîte de dérivation PVC 100 x 100 mm	U	20		
16	Boîte de dérivation carrée 80 x 80	U	20		
17	Ruban isolant	U	10		
18	Conduit PVC IRO N° 11 (barre de 2 mètres)	U	20		
19	Coude 90° IRO N° 11	U	20		
20	Té en plastique pour tube IRO N° 11	U	20		
21	Té en plastique pour tube IRO N° 13	U	20		
22	Coude 90° FF Plastique pour tube flexible D11	U	20		
23	Moulure 30x10 mm (barre de 2 mètres)	U	20		
24	Goulotte PVC de 30x25 mm (barre de 2 mètres)	U	20		
25	Collier Atlas D 16 mm avec pattes à vis	U	100		
26	Collier Atlas D 18 mm avec pattes à vis	U	100		
27	Collier Atlas D 28 mm avec pattes à vis	U	100		
28	Disjoncteur bipolaire 220 V, 10 A	U	25		
29	Disjoncteur différentiel monophasé 220 V, 10 à 30 A, 300 mA	U	5		
30	Disjoncteur différentiel triphasé 220V/380V, 60 A, 300 mA	U	2		
31	Disjoncteur tétrapolaire magnétothermique 220V/380V, 25A (fixation sur rail)	U	25		
32	Interrupteur va-et-vient	U	25		
33	Interrupteur double allumage saillant en plast	U	25		
34	Interrupteur double va et vient plexo étanche 10 A-220 V	U	25		
35	Interrupteur simple allumage	U	25		
36	Bouton poussoir unipolaire apparent flexo - étanche	U	25		
37	Prise de courant 2P + T apparent	U	50		
38	Boîte rectangulaire 180 mm x 140 mm	U	20		
39	Télérupteur bipolaire 220 V, 10 A (fixation sur rail Oméga)	U	20		
40	Minuterie modulaire 220 V, 16 A (fixation sur rail Oméga)	U	20		

41	Sonnerie 220 V	U	20		
42	Rosace en plastique pour douille B22 (droit)	U	20		
43	Rail DIN barre 2 mètres	U	40		
44	Lampe à incandescence E27-220V-100W	U	25		
45	Lampe B22 / 240 V	U	25		
46	Douille B22	U	25		
47	Douille E27	U	25		
48	Réglette complète pour tube fluorescent avec starter 18w	U	20		
49	Réglette complète pour tube fluorescent instantané 18w	U	20		
50	Tube fluorescent 40 W à allumage par stater	U	20		
51	Tube fluorescent 40 W à allumage instantané	U	20		
52	Starter pour tube fluorescent	U	20		
53	Ballaste pour tube fluorescent à starter	U	20		
54	Ballaste pour tube fluorescent à allumage instantané	U	20		
55	Gâche électrique 12V + transfo 220V/12V	U	20		
56	Bloc de contacts auxiliaires instantané 2F + 2O	U	25		
57	Bloc de contacts auxiliaires instantané 1F + 1O	U	25		
58	Bloc de contacts temporisés au repos	U	25		
59	Bloc de contacts temporisés au travail	U	25		
60	Boîte à deux boutons-poussoirs MA – AR	U	25		
61	Boîte à trois boutons-poussoirs MA – AR – MA	U	25		
62	Cosse pour conducteur 1,5 mm ²	U	100		
63	Cosse pour conducteur 2,5 mm ²	U	100		
64	Boîte à 3 Lampes de signalisation 220V	U	25		
65	Transformateur 220V / 24 V	U	5		
66	Sectionneur porte - fusible 25A pour fusible 10x38	U	10		
67	Contacteur tripolaire bobine 220V ; 50Hz	U	25		
68	Relais thermique triphasé 9 - 13A pour moteur	U	25		
69	Transformateur 220V / 24 V avec prise médiane	U	5		
70	Commutateur deux positions	U	25		
71	Commutateur trois positions	U	25		
72	Capteur de position « fin de course » électrique	U	25		
73	Vis tête fraisé et écrou M4 x 30	U	200		
74	Cheville en plastique D 10 paquet de 100	U	100		
75	Cheville en plastique D 8 paquet de 100	U	100		
76	Collier Colson 3,5 x 140 mm	U	100		
77	Bloc de jonction fixe sur rail Oméga	U	100		
78	Goulotte perforée en PVC 60 x 42 mm	U	40		
79	Chemin de câble en acier perforé avec min hauteur 50 mm, largeur 100 mm, épaisseur 0-75 mm	U	60		
80	Colle pour tube PVC	U	20		
81	Câble multiconducteur 5 paires pour interphone	U	50		
82	Contacteur tétrapolaire 220 V ; 50Hz	U	25		

83	Condensateur électrolytique 63 V ; 100 mF	U	25		
84	Condensateur électrolytique 63 V ; 4,7 mF	U	25		
85	Condensateur électrolytique 63 V ; 47 mF	U	25		
86	Condensateur électrolytique 63 V ; 1000 mF	U	25		
87	Condensateur électrolytique 63 V ; 1mF	U	25		
88	Condensateur électrolytique 63 V ; 220 mF	U	25		
89	Condensateur électrolytique 63 V ; 22mF	U	25		
90	Condensateur 250 V ; 1000 mF	U	25		
91	Condensateur 250 V ; 4700 mF	U	25		
92	Condensateur 400 V ; 0,1 mF	U	25		
93	Condensateur 400 V ; 0,47mF	U	25		
94	Condensateur 0,33nF	U	25		
95	Condensateur 1 μ F/25V	U	25		
96	Condensateur 10 μ F/40V	U	25		
97	Condensateur 100nF	U	25		
98	Condensateur 10nF	U	25		
99	Condensateur 1nF	U	25		
100	Condensateur 22 μ F/25V	U	25		
101	Condensateur 220nF	U	25		
102	Condensateur 22nF	U	25		
103	Condensateur 470nF	U	25		
104	Condensateur 47nF	U	25		
105	Condensateur 22pF	U	25		
106	Condensateur 16 V ; 470 mF	U	25		
107	Résistance CR 52 1W 100 Ω	U	50		
108	Résistance CR 52 1W 10 Ω	U	50		
109	Résistance CR 52 1W 470 Ω	U	50		
110	Résistance CR 52 1W 47 Ω	U	50		
111	Résistance SFR 25 1/4W 1 k Ω	U	50		
112	Résistance SFR 25 1/4W 1,2 k Ω	U	50		
113	Résistance SFR 25 1/4W 1,5 k Ω	U	50		
114	Résistance SFR 25 1/4W 120 Ω	U	50		
115	Résistance SFR 25 1/4W 15 k Ω	U	50		
116	Résistance SFR 25 1/4W 150 k Ω	U	50		
117	Résistance SFR 25 1/4W 150 Ω	U	50		
118	Résistance SFR 25 1/4W 1 M Ω	U	50		
119	Résistance SFR 25 1/4W 2,2 k Ω	U	50		
120	Résistance SFR 25 1/4W 2,2 M Ω	U	50		
121	Résistance SFR 25 1/4W 2,7 k Ω	U	50		
122	Résistance SFR 25 1/4W 220 Ω	U	50		
123	Résistance SFR 25 1/4W 270 Ω	U	50		
124	Résistance SFR 25 1/4W 3,3 k Ω	U	50		
125	Résistance SFR 25 1/4W 330 Ω	U	50		
126	Résistance SFR 25 1/4W 4,7 k Ω	U	50		
127	Résistance SFR 25 1/4W 4,7 M Ω	U	50		
128	Résistance SFR 25 1/4W 470 Ω	U	50		
129	Résistance SFR 25 1/4W 10 k Ω	U	50		
130	Résistance SFR 25 1/4W 100 k Ω	U	50		

131	Résistance SFR 25 1/4W 330 kΩ	U	50		
132	Résistance SFR 25 1/4W 47 kΩ	U	50		
133	Résistance SFR 25 1/4W 470 kΩ	U	50		
134	Potentiomètre 1 kΩ à 100 kΩ, 1W à 5W	U	10		
135	Potentiomètre 1 kΩ à 220 kΩ, 1W à 5W	U	10		
136	Cellule photoélectrique (phototransistor)	U	20		
137	Diode électroluminescente verte 5 mm	U	50		
138	Diode électroluminescente jaune 5 mm	U	50		
139	Diode électroluminescente rouge 5mm	U	50		
140	Diode électroluminescente bleu 5 mm	U	50		
141	Diode électroluminescente infra-rouge	U	50		
142	Diac tension blocage 400 V ; I =1 A	U	10		
143	Diode Zener 1,3W 12V	U	50		
144	Diode Zener 1,3W 15V	U	50		
145	Diode Zener 1,3W 3,3V	U	50		
146	Diode Zener 1,3W 4,7V	U	50		
147	Diode Zener 1,3W 5,1V	U	50		
148	Diode 1N4004	U	50		
149	Diode 1N4007	U	50		
150	Diode 1N4148	U	50		
151	Diode 1N4733	U	50		
152	Sonde d'oscilloscope	U	8		
153	Photodiodes	U	10		
154	Photo - thyristor pour détection	U	10		
155	Pont redresseur 4A ; 600V	U	10		
156	Régulateur de tension 12 V 7812C	U	10		
157	Régulateur de tension -12 V 7912C	U	10		
158	Régulateur de tension 15 V 7815C	U	10		
159	Régulateur de tension -15 V 7915C	U	10		
160	Régulateur de tension 24V 7824C	U	10		
161	Régulateur de tension 5V 7805C	U	10		
162	Régulateur de tension 5V 7905C	U	10		
163	Thyristor TIC 106	U	10		
164	Transistor BC 327	U	10		
165	Transistor BC 337	U	10		
166	Transistor NPN 2N 2222	U	20		
167	Transistor unijonction 2N 2646	U	10		
168	Transistor 2N 4401	U	10		
169	Transistor 2N 4403	U	10		
170	Transistor TIP 32C	U	10		
171	Transistor TIP 41	U	10		
172	Triac tension blocage 400 V ; I = 20A	U	10		
173	Lame de scie à main L300mm	U	5		
174	Plaquette de montage électronique (Labdec)	U	24		
175	Circuit intégré NON 74LS04	U	10		
176	Circuit intégré ET 74LS08	U	10		
177	Circuit intégré NAND 74LS00	U	10		
178	Circuit intégré NOR 74LS02	U	10		

179	Circuit intégré OU 74LS32	U	10		
180	Circuit intégré OU EXCLUSIF 74LS86	U	10		
181	Circuit intégré additionneur 74LS83	U	10		
182	Circuit intégré compteur décimal 74LS160	U	10		
183	Circuit intégré bascule D 74LS74	U	10		
184	Circuit intégré bascule JK à front descendant 74LS76	U	10		
185	Circuit intégré BCD/7 segments 74LS47	U	10		
186	Circuit intégré BCD/7 segments 74LS48	U	10		
187	Circuit intégré compteur 2-5 74LS90	U	10		
188	Circuit intégré compteur 74LS92	U	10		
189	Circuit intégré registre à décalage 74LS95	U	10		
190	Conducteur rigide \varnothing 0,5 mm	U	20		
191	Afficheur 7 segments à anode commune	U	10		
192	Afficheur 7 segments à cathode commune	U	10		
193	Transformateur 220V/2x12V 18VA	U	5		
194	Transformateur 220V/2X6V 18VA	U	5		
195	Amplificateur opérationnel 741	U	15		
196	Support pour circuit intégré 8 broches	U	10		
197	Support pour circuit intégré 14 broches	U	10		
198	Support pour circuit intégré 16 broches	U	10		
199	Support pour circuit intégré 18 broches	U	10		
200	Support pour circuit intégré 40 broches	U	10		
201	Cellule Photoconductrice LDR 5 mm	U	10		
202	Circuit Intégré CD 4017	U	10		
203	Circuit Intégré CD 4070	U	10		
204	Circuit Intégré CD 4093	U	10		
205	Circuit Intégré CD 4511	U	10		
206	Circuit Intégré LM 317	U	10		
207	Circuit Intégré LM 324	U	10		
208	Circuit Intégré LM 335	U	10		
209	Circuit Intégré LM 337	U	10		
210	Circuit Intégré LM 339	U	10		
211	Circuit Intégré NE 555	U	10		
212	Microcontrôleur PIC 16F84A	U	1		
213	Microcontrôleur PIC 16F877	U	1		
214	Quartz 4Mhz	U	20		
215	Kit Arduino complet	U	1		
216	Bread bord power supply	U	2		
217	Capteur humidité du sol	U	2		
218	Détecteur de mouvement	U	2		
219	Module suiveur de ligne	U	2		
220	Module transmission sans fils avec antenne	U	2		
221	RTC Real time clock	U	2		
222	Capteur à effet Hall	U	2		
223	Convertisseur I2C pour LCD	U	2		
224	Convertisseur RS485 pour Arduino	U	2		
225	DHT 11 Capteur température et humidité	U	2		

226	Easy driver V4,4	U	2		
227	Ecran LCD TFT tactile 3,2"	U	2		
228	Emetteur LASER Rouge	U	2		
229	Lecteur RFID 13Mhz + 2 Tags	U	2		
230	Micro servomoteur SG90	U	2		
231	Micro USB to DIP	U	2		
232	Module LED RGB	U	2		
233	Moteur pas à pas avec driver ULN 2003	U	2		
234	MPU6050 Gyroscope + accéléromètre 3 axes	U	2		
235	Support pour arduino nano	U	2		
236	Switch ON/OFF	U	2		
237	MOC 3011	U	2		
238	Pile 9 V	U	10		
239	Pile 1,5 V	U	10		
Total en dhs ou € Hors TVA					
Taux et Montant TVA					
Total en dhs ou € toutes Taxes Comprises					
Délai de livraison (maximum 60 jours calendrier) : Jours calendrier					
Les offres présentant un délai de livraison supérieur à celui spécifié seront rejetées.					

Pourcentage TVA :%.

Fait à le

Signature manuscrite originale / nom de la personne habilitée à engager l'entité soumissionnaire :

.....

6.6. Déclaration d'intégrité pour les soumissionnaires

Concerne le soumissionnaire :

Domicile / Siège social :

Référence du marché public :

À l'attention de l'agence Belge de développement,

Par la présente, je / nous, agissant en ma/notre qualité de représentant(s) légal/légaux du soumissionnaire précité, déclare/rons ce qui suit :

- Ni les membres de l'administration, ni les employés, ni toute personne ou personne morale avec laquelle le soumissionnaire a conclu un accord en vue de l'exécution du marché, ne peuvent obtenir ou accepter d'un tiers, pour eux-mêmes ou pour toute autre personne ou personne morale, un avantage appréciable en argent (par exemple, des dons, gratifications ou avantages quelconques), directement ou indirectement lié aux activités de la personne concernée pour le compte de l'agence Belge de développement.
- Les administrateurs, collaborateurs ou leurs partenaires n'ont pas d'intérêts financiers ou autres dans les entreprises, organisations, etc. ayant un lien direct ou indirect avec l'agence Belge de développement (ce qui pourrait, par exemple, entraîner un conflit d'intérêts).
- J'ai / nous avons pris connaissance des articles relatifs à la déontologie et à la lutte contre la corruption repris dans le Cahier spécial des charges et je / nous déclare/rons souscrire et respecter entièrement ces articles.

Je suis / nous sommes de même conscient(s) du fait que les membres du personnel de l'agence Belge de développement sont liés aux dispositions d'un code éthique qui précise ce qui suit : *"Afin d'assurer l'impartialité des membres du personnel, il leur est interdit de solliciter, d'exiger ou d'accepter des dons, gratifications ou avantages quelconques destinés à eux-mêmes ou des tiers, que ce soit ou non dans l'exercice de leur fonction, lorsque les dons, gratifications ou avantages précités sont liés à cet exercice. Notons que ce qui importe le plus dans cette problématique est moins l'enrichissement résultant de l'acceptation de dons, gratifications ou avantages de toute nature, que la perte de l'impartialité requise du membre du personnel dans l'exercice de sa fonction. À titre personnel, les membres du personnel n'acceptent aucune gratification, aucun don ni avantage financier ou autre, pour les services rendus".*

Si le marché précité devait être attribué au soumissionnaire, je/nous déclare/rons, par ailleurs, marquer mon/notre accord avec les dispositions suivantes :

- Afin d'éviter toute impression de risque de partialité ou de connivence dans le suivi et le contrôle de l'exécution du marché, il est strictement interdit au contractant du marché (c'est-à-dire les membres de l'administration et les travailleurs) d'offrir, directement ou indirectement, des cadeaux, des repas ou un quelconque autre avantage matériel ou immatériel, quelle que soit sa valeur, aux membres du personnel de l'agence Belge de développement, qui sont directement ou indirectement concernés par le suivi et/ou le contrôle de l'exécution du marché, quel que soit leur rang hiérarchique.
- Tout contrat (marché public) sera résilié, dès lors qu'il s'avérerait que l'attribution du contrat ou son exécution aurait donné lieu à l'obtention ou l'offre des avantages appréciables en argent précités.

- Tout manquement à se conformer à une ou plusieurs des clauses déontologiques peut aboutir à l'exclusion du contractant du présent marché et d'autres marchés publics pour l'agence Belge de développement.
- Le contractant du marché (adjudicataire) s'engage à fournir au pouvoir adjudicateur, à sa demande, toutes les pièces justificatives relatives aux conditions d'exécution du contrat. Le pouvoir adjudicateur pourra procéder à tout contrôle, sur pièces et sur place, qu'il estimerait nécessaire pour réunir des éléments de preuve sur une présomption de frais commerciaux inhabituels.

Le soumissionnaire prend enfin connaissance du fait que Enabel se réserve le droit de porter plainte devant les instances judiciaires compétentes lors de toute constatation de faits allant à l'encontre de la présente déclaration et que tous les frais administratifs et autres qui en découlent sont à charge du soumissionnaire.

Signature précédée de la mention manuscrite "Lu et approuvé" avec mention du nom et de la fonction:

.....

Lieu, date

6.7. Déclaration sur l'honneur (article 67. § 1^{er} de la loi du 17 juin 2016)

Déclaration sur l'honneur

Nous soussignées , Agissant en qualité (titre), Pour la société (nom et forme juridique), Déclarons sur l'honneur par la présente que notre société, soumissionnaire pour le marché CSC N°MAR23001-10169, ne se trouve pas dans l'un des situations suivantes :

- 1) N'a pas fait l'objet d'une condamnation prononcée par une décision judiciaire ayant force de chose jugée dont le pouvoir dont le pouvoir adjudicateur a connaissance pour :
 1. Participation à une organisation criminelle telle que définie à l'article 324 bis du code pénal
 2. Corruption telle que définie à l'article 246 du code pénal
 3. Fraude au sens de l'article 1^{er} de la convention relative à la protection des intérêts financiers des communautés européennes, approuvée par la loi du 17 février 2002
 4. Blanchiment de capitaux tel que défini à l'article 3 de la loi du 11 janvier 1993 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme
- 2) N'est pas en état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de réorganisation judiciaire ou dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales ;
- 3) N'a pas fait l'aveu de sa faillite ou fait l'objet d'une procédure de liquidation, de réorganisation judiciaire ou de toute autre procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales ;
- 4) N'a pas fait l'objet d'une condamnation prononcée par une décision judiciaire ayant force de chose jugée pour tout délit affectant sa moralité professionnelle ;
- 5) N'a pas commis une faute grave en matière professionnelle ;
- 6) Est en règle avec ses obligations relatives au paiement de ses cotisations de sécurité sociale conformément aux dispositions de l'article 62 de l'A.R. du 15 juillet 2011 ;
- 7) Est en règle avec ses obligations relatives au paiement de ses impôts et taxes selon la législation belge ou celle du pays dans lequel il est établi, conformément aux dispositions de l'article 63 de l'A.R du 15 juillet 2011 ;
- 8) Ne s'est pas rendu gravement coupable de fausses déclarations en fournissant des renseignements exigibles concernant sa situation personnelle, sa capacité financière et technique.

En outre, nous nous engageons à respecter les normes définies dans les conventions de base de l'organisation internationale du travail (OIT) et en particulier :

1. L'interdiction du travail forcé (convention n°29 concernant le travail forcé ou obligatoire, 1930, et n°105 sur l'abolition du travail forcé, 1957) ;
2. Le droit à la liberté syndicale (convention n° 87 sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948) ;
3. Le droit d'organisation et de négociation collective (convention n°98 sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949) ;

4. L'interdiction de toute discrimination en matière de travail et de rémunération (convention n°100 sur l'égalité de rémunération, 1951 et n° 111 concernant la discrimination (emplois et profession), 1958) ;
5. L'âge minimum fixé pour le travail des enfants (convention n° 138 sur l'âge minimum, 1973), ainsi que l'interdiction des pires formes du travail des enfants (convention n°182 sur les pires formes du travail des enfants, 1999).

Le non-respect des conventions susmentionnées sera donc considéré comme faute grave en matière professionnelle au sens de l'article 61, § 2,4° de l'arrêté royal du 15 juillet 2011

En foi de quoi, nous avons établi la présente déclaration sur l'honneur que nous jurons sincère et exact pour faire valoir ce qu'est de droit.

Fait à, le

Signature(s) :

.....

Signature manuscrite originale/ nom du représentant du soumissionnaire

6.8. Fiche signalétique financière

FICHE SIGNALTIQUE FINANCIERE		
INTITULE (1)		
ADRESSE		
COMMUNE/VILLE		CODE POSTAL
PAYS		
CONTACT		
TELEPHONE		TELEFAX
E - MAIL		
<u>BANQUE (2)</u>		
NOM DE LA BANQUE		
ADRESSE (DE L'AGENCE)		
COMMUNE/VILLE		CODE POSTAL
PAYS		
NUMERO DE COMPTE		
IBAN (3)		
NOM SIGNATAIRES	NOM PRENOM	FONCTION
<u>REMARQUES:</u>		

CACHET de la BANQUE + SIGNATURE du REPRESENTANT DE LA BANQUE (les deux obligatoires)

DATE + SIGNATURE DU TITULAIRE DU COMPTE (Obligatoire)

(1) Le nom ou le titre sous lequel le compte a été ouvert et non le nom du mandataire.

(2) Il est préférable de joindre une copie d'un extrait de compte bancaire récent. Veuillez noter que le relevé bancaire doit fournir toutes les informations indiquées ci-dessus sous «INTITULÉ DU COMPTE BANCAIRE» et «BANQUE». Dans ce cas, le cachet de la banque et la signature de son représentant ne sont pas requis. La signature du titulaire du compte est obligatoire dans tous les cas

(3) Si le code IBAN (international bank account number) est d'application dans le pays où votre banque se situe.

6.9. Récapitulatif des documents à remettre

- Formulaire d'identification dument complété et signé ;
- La déclaration d'intégrité dûment signée ;
- La déclaration sur l'honneur jointe attestant qu'il ne se trouve dans aucun des cas visés à l'article 67 de l'A.R du 15 juillet 2011 ;
- Un extrait du casier judiciaire au nom du soumissionnaire (personne morale) ou de son représentant (personne physique) ;
- Un document justifiant que le soumissionnaire est en règle en matière de paiement des cotisations sociales (attestation CNSS) ;
- Un document justifiant que le soumissionnaire est en règle en matière de paiement des impôts et taxes (attestation fiscale) ;
- Un document attestant que le soumissionnaire n'est pas en situation de faillite ;
- La fiche signalétique financière ;
- Formulaire d'offre de prix complété et signé avec la mention du délai de livraison ;
- Deux (2) attestations de références des fournitures réalisées au cours des 3 dernières années (2024, 2023, 2022) qui ont pour objet des fournitures similaires (fourniture d'équipements, matériels, outillages, matières premières et consommables nécessaires aux travaux de construction métallique, d'usinage et de soudage)
- Bilans comptables des 3 dernières années (2023, 2022, 2021) ou déclaration du soumissionnaire relative à son chiffre d'affaires;
- Fiches techniques détaillées, les brochures ou les catalogues du matériel proposé.